



*COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉDITION SCIENTIFIQUE*

# L'Édition scientifique de revues : plan de soutien et évaluation des effets de la loi du 7 octobre 2016

*RAPPORT À*

*MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE  
LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION*

*MONSIEUR LE MINISTRE DE LA CULTURE*

*D. RENOULT*

*DÉCEMBRE 2019*

## DESTINATAIRES

---

### **MADAME LA MINISTRE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

- CABINET : M. NICOLAS CASTOLDI
- M. FREDERIC DARDEL
- DGESIP : MME ANNE-SOPHIE BARTHEZ
- DGRI : M. BERNARD LARROUTUROU
- M. J-Y. MERINDOL, chargé de mission

### **MONSIEUR LE MINISTRE DE LA CULTURE**

- CABINET : MME LUCIE MUNIESA
- M. MATHIAS GROLIER
- DGMIC : M. MARTIN ADJARI
- M. NICOLAS GEORGES

### **INSPECTIONS GÉNÉRALES**

- INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE (IGESR)
- INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES (IGAC)

### **ÉTABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE ORGANISMES DE RECHERCHE**

OST

OPECST

COUPERIN

ABES

PLATEFORMES ET AGRÉGATEURS AYANT RÉPONDU AUX ENQUÊTES.

REVUES AYANT RÉPONDU AUX ENQUÊTES

M. Luc BELOT (rapporteur de la loi du 7 octobre 2016)

# SOMMAIRE

Synthèse.....	1
Introduction .....	5
1. PLAN DE SOUTIEN À L'ÉDITION SCIENTIFIQUE : bilan 2019.....	7
1.1. Groupements de commandes et soutien aux plateformes.....	7
1.2. Suivi du plan et bilan par plateforme.....	8
1.2.1. Résultats : EDP Sciences .....	9
1.2.2. Résultats : OpenEdition .....	10
1.2.3. Résultats : CAIRN .....	11
1.3. Études sur l'édition scientifique : méthodologie et crédits engagés.....	12
1.3.1. Méthodologie .....	12
1.4. Aides à la traduction : projets et crédits engagés.....	14
1.4.1. Priorité aux aides à la traduction de métadonnées.....	14
1.4.2. Aides à la traduction : projets retenus.....	15
2. QUELS EFFETS DE LA LOI SUR LE DÉPÔT DES ARTICLES ? .....	18
2.1. Évaluation portant sur 70 000 articles en SHS déposés dans HAL.....	18
2.1.1. Principaux résultats .....	19
2.1.2. Délais de dépôt des articles .....	21
2.1.3. Qui dépose dans HAL ? Auteurs et services tiers.....	22
2.1.4. Les dépôts dans les réseaux sociaux académiques.....	22
2.2. Évaluation de la part des dépôts dans l'ensemble de l'accès ouvert. ....	23
2.3. Pas d'incidence sur l'édition en SHS du dépôt d'articles par les auteurs.....	25
3. ÉCONOMIE DE L'ÉDITION DE REVUES EN SHS.....	27
3.1. Diversité de l'édition SHS.....	27
3.2. Une certaine méconnaissance des coûts. ....	27
3.3. L'absence de formalisme juridique.....	28
3.4. Une évaluation majoritairement exigeante. ....	29
3.5. La diffusion papier <i>et</i> numérique, modèle dominant.....	29

3.6. L'accès ouvert : des points de vue contrastés. ....	30
<b>4. PLATEFORMES ET AGRÉGATEURS DE CONTENUS. ....</b>	<b>31</b>
4.1. Taille des entreprises. ....	31
4.2. Part de l'activité revue. ....	32
4.3. Éditeurs. ....	32
4.4. Forte croissance du nombre de titres passés en numérique. ....	33
4.5. Part de l'accès ouvert. ....	34
4.6. Perspectives à court moyen/terme. ....	35
4.7. Revues françaises et plateformes étrangères. ....	36
<b>Conclusions et recommandations.....</b>	<b>39</b>
Bibliographie sélective.....	43
<b>Annexes .....</b>	<b>45</b>

## LISTE DES TABLEAUX & GRAPHIQUES

1 : Chiffres clés du plan de soutien 2017-2018	7
2 : EDP Sciences. Crédits du plan de soutien.	10
3 : OpenEdition. Nombre de revues passées en accès ouvert	11
4 : OpenEdition : crédits du plan de soutien.	11
5 : Cairn. Crédits du plan de soutien.	11
6 : Périmètre de l'étude du dépôt des articles en texte intégral SHS dans HAL	18
7 : Comparaison nombre articles publiés/ nombre d'articles déposés (2010 - 2018)	19
8 : Nombre de notices et de documents déposés dans HAL 2010 - 2018 pour les 368 revues	19
9 : Cumul des dépôts dans HAL de 2002 à 2018 : articles (en bleu), notices (en rouge). Corpus : 368 revues.	20
10 : Proportion annuelle de dépôts dans HAL par rapport au stock d'articles disponibles	21
11 : Délai moyen de dépôt en archive ouverte et barrière mobile moyenne par discipline	21
12 : Moyenne des dépôts d'articles par an et par revue dans HAL et Academia (2010-2018)	23
13 : Articles en accès ouvert : auteurs affiliés à une institution française, répartition par éditeurs.	24
14 : Articles en accès ouvert : ventilation par disciplines (2017)	25
15 : Accès ouvert. Pourcentages d'articles, auteurs affiliés France, % par disciplines (2017)	25
16 : Périmètre de l'enquête sur l'économie des revues.	27
17 : Revues SHS. Répartition des recettes et des revenus (papier, numérique, subventions).	28
18 : Revues SHS. Pourcentage de revues proposant un contrat aux auteurs	29
19 : Revues SHS. Répartition en % selon les plateformes.	30
20 : Plateformes étrangères & plateformes françaises : comparaison du C.A.	31
21 : Plateformes privées. Part du CA consacré à l'activité revue.	32
22 : Croissance de la diffusion numérique (2013-2018)	33
23 : Pourcentage de revues mixtes (papier/numériques) selon les plateformes	34
24 : Plateformes privées : part des revues en accès ouvert immédiat	35
25 : Plateformes étrangères : présence des revues françaises	37
26 : Évolution comparée de l'intensité des dépôts par rapport au stock d'articles disponibles.	51
27 : Plateformes et agrégateurs.	52

## Synthèse

Ce rapport rend compte des avis et des études du Comité de suivi de l'édition scientifique, instance placée sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation, et du ministère de la Culture. Définies par l'arrêté du janvier 2017, les principales missions de cette instance, composée de trois collèges représentant les parties prenantes (recherche, édition publique et bibliothèques, éditeurs et diffuseurs privés) sont de suivre et d'évaluer le plan de soutien à l'édition scientifique et de mesurer les effets de l'article 33 de la loi du 7 octobre 2016. Ses 16 membres ont été nommés le 2 janvier 2017 pour une durée de 2 ans et reconduits à compter du 2 janvier 2019.

### *Plan de soutien à l'édition scientifique*

D'un montant de **16,4 M€ pour la période 2017 2021**, le plan de soutien à l'édition comprend la consolidation pluriannuelle des politiques d'achat de revues, coordonnées au niveau national (13 M€) et des subventions aux plateformes qui les diffusent (2,45 M€). Il inclut également la réalisation d'études sur les revues et les plateformes de diffusion (0,26 M€), ainsi que l'aide à la traduction (0,7 M€). Les groupements de commandes de revues ont pris effet dès 2017, tandis que les modalités d'élargissement de l'accès ouvert ne se sont mises en place que fin 2017 pour EDP Sciences, à partir de 2018 pour Open Edition et seulement en janvier 2019 pour Cairn.

Fin 2019, les effets mesurables du plan sont **l'extension du nombre d'établissements participant aux groupements de commandes** (+9 % à +21 % selon les plateformes), **l'accroissement du nombre de revues en accès ouvert** (+ 59 revues), et l'adoption **d'une norme commune d'analyse des audiences** (Counter 5). Les **études** réalisées par le comité (0,26 M€) ont permis **d'analyser le dépôt d'articles en texte intégral dans HAL**, de produire une **analyse de l'économie des revues SHS et des plateformes françaises**. Les **aides à la traduction** portent sur l'amélioration des traductions des métadonnées<sup>1</sup> qui conditionnent le **référencement international** des articles (0,7 M€).

### *Effets de l'article 30 de la loi du 7 octobre 2016.*

**Les études** conduites par le Comité de suivi de l'édition scientifique **confirment que les dépôts par les auteurs de leurs articles dans des archives ouvertes sont pour la période considérée (2010-2018) loin de déstabiliser l'économie de l'édition**. Mesurés sur un corpus de 70 000 articles en SHS ou des données portant sur 88 000 articles issus des bases *Scopus* et *Web of Science*, les dépôts oscillent entre 10 % et 15 % avec une légère décélération en 2018. De plus, les articles sont déposés dans des délais assez longs. Sur la période 2010 à 2018, le dépôt d'un article dans HAL s'est effectué en moyenne plus de 25 mois après sa publication.

**L'effet de la loi a été de préciser les règles de dépôt en conformité avec les recommandations européennes et de clarifier sur ce point les rapports entre éditeurs et auteurs**. Encadrées par ce dispositif, les incitations à déposer ont des origines multiples : amélioration de l'ergonomie des archives ouvertes, procédures de dépôt via des tiers, incitations des laboratoires de recherche,

---

<sup>1</sup> Métadonnées : les données qui permettent d'identifier le contenu des articles : mots clés et résumés courts ou longs par exemple.

directives des établissements, Plan S, Plan national pour la Science Ouverte, engagement de l'ANR en faveur de l'accès ouvert.

### *L'économie des revues de sciences humaines et sociales.*

Portant sur un panel de 368 revues à comité de lecture, l'enquête, menée en 2018 par le ministère de la Culture et en 2019 par IDATE, sur l'économie des revues confirme la **diversité de l'édition de revues en SHS** : diversité de statuts des éditeurs (publics, privés, associations, sociétés savantes), diversité de périodicités, de diffusion et d'audiences, structures de coûts différentes. L'étude dégage cependant quelques caractéristiques d'ensemble. Ainsi une majorité de revues procèdent à l'évaluation des articles en double aveugle. Près de 70 % des revues bénéficient d'un secrétariat de rédaction rémunéré par des fonds publics. **Seulement 1/3 des revues signent systématiquement un contrat avec les auteurs, et les 3/4 n'ont pas de comptabilité analytique ce qui rend difficile l'évaluation des coûts complets.**

Il est remarquable que **la diffusion mixte (papier et numérique) demeure la pratique dominante pour la plupart des titres (69 %)**. La durée moyenne des barrières mobiles des revues de SHS dépasse deux ans quand ce n'est pas davantage. **Les abonnements sont en baisse et jusqu'à présent les revenus du numérique, y compris ceux du freemium (service de base gratuit, autres prestations payantes), ne compensent pas la baisse des recettes.** La diffusion numérique a eu pour effet d'augmenter l'audience des revues, notamment au-delà du monde académique mais sans accroître significativement leurs revenus. **Aucun modèle économique alternatif soutenable ne s'est encore imposé** au niveau national ou international.

Les responsables de revues ont des points de vue contrastés sur l'accès ouvert. Les revues exclusivement numériques, souvent très spécialisées et adossées à des institutions de recherche ont pu proposer l'accès ouvert et gratuit. La forte croissance de la diffusion numérique des revues de SHS (+32 % en 5 ans) est un phénomène qui va se poursuivre. Des revues exclusivement papier vont passer en diffusion numérique soit en conservant une édition papier, soit en abandonnant complètement le papier quitte à proposer des impressions à la demande.

### *L'économie des plateformes françaises*

Menée par le cabinet OUROUK, l'étude sur les plateformes françaises de diffusion et agrégateurs de contenus a porté sur 5 entreprises privées et 4 acteurs publics<sup>2</sup>. L'activité revues varie fortement d'une plateforme à l'autre, allant par exemple de 13 % pour Lavoisier à 89 % pour EDP Sciences, les autres activités s'étendant de l'édition de livres à la fourniture de services en ligne en passant par l'hébergement de services ou la formation professionnelle. Les éditeurs qui confient leurs revues aux plateformes sont principalement des sociétés savantes (40 %), des laboratoires publics (26 %) et des presses d'université (19 %), les autres titres relevant d'éditeurs privés (14 %).

En 2017, l'ensemble des plateformes étudiées proposait 1 200 revues. **Une majorité de ces titres (78,5 %) est diffusée par OpenEdition (492 titres) et Cairn (450 titres), ces deux plateformes représentant la majorité des revues de SHS diffusées en numérique.** Principalement due à OpenEdition et à EDP Sciences, **la part de l'accès ouvert a fortement augmenté.** L'activité des plateformes françaises peut se comparer avec celle d'entreprises comme Cambridge University Press, JSTOR ou des plateformes visant un marché linguistique ou national comme SciELO ou ERUDIT

---

<sup>2</sup> Cairn, EDP Sciences, Elsevier Masson, John Libbey Eurotext, et Lavoisier ; OpenEdition, Episciences, Cedram et Persée. Le panel des 9 sociétés étudiées est très représentatif des sciences humaines et sociales (901 titres) et du secteur santé-médecine (160 titres).

mais avec des moyens de fonctionnement et d'investissements beaucoup plus limités. Aussi **les plateformes françaises, caractérisées aussi par leur fragilité économique, ne sont guère en mesure de développer au niveau international les services à valeur ajoutée qui leur permettraient d'augmenter et de diversifier leurs sources de revenus tout en développant l'accès ouvert.**

### *Conclusions et recommandations*

Depuis 2016, en raison de la loi, mais notamment parce que ce dépôt est l'un des critères d'évaluation des laboratoires, l'attention s'est beaucoup concentrée sur le dépôt des articles dans les archives ouvertes alors même que **la diminution continue des abonnements traduit une crise structurelle de l'édition scientifique et un véritable danger d'atrophie du tissu éditorial français.**

Si la diffusion numérique a eu pour effet d'augmenter l'audience des revues, notamment au-delà du monde académique, elle n'a pas accru suffisamment leurs revenus pour compenser les abonnements papier, aucun modèle économique soutenable n'ayant jusqu'à présent pris le relais. Les revues exclusivement numériques, souvent très spécialisées et adossées à des institutions de recherche vivent grâce aux financements publics et, de ce fait, ont pu faire le choix d'un accès ouvert gratuit. **Pour les revues d'associations, de sociétés savantes ou d'éditeurs privés, le passage à l'accès ouvert reste un défi qu'il faut les aider à relever.**

Malgré la modestie de crédits à caractère plutôt incitatifs et une mise en place trop lente ; **le plan de soutien à l'édition alliant achats responsables des établissements publics sous tutelle du MESRI et soutien aux plateformes par l'État constitue bien une réponse structurelle qui commence à produire des résultats** (responsabilisation des acheteurs institutionnels, visibilité pluriannuelle pour l'édition, coordination des plateformes). L'augmentation du nombre de revues en accès ouvert et d'établissements bénéficiaires, de même que l'abaissement des barrières mobiles doivent être poursuivis, mesurés et soutenus.

**Deux plateformes – l'une privée (Cairn), l'autre publique (OpenEdition) – assument à elles seules la plus grande part de la diffusion numérique des revues françaises de SHS. Ces deux acteurs, auxquels il faut ajouter Persée pour la partie patrimoniale, jouent un rôle essentiel d'aide à la structuration et à la diffusion des revues SHS.** Si la fusion de ces deux acteurs est à exclure, une incitation à la coordination de leurs activités devrait être accentuée. **Dans le cadre d'une nouvelle étape du Plan d'Investissement d'Avenir (PIA 4) ou d'un dispositif analogue, ces plateformes pourraient être confortées et renforcées pour être en mesure de faire face à la croissance continue de la diffusion numérique et acquérir une plus grande visibilité internationale.**

*En conclusion ; le comité propose les mesures suivantes :*

#### *Soutien à l'édition scientifique*

- Poursuivre et pérenniser les groupements de commandes pluriannuels.
- Accorder des crédits d'investissement dans le PIA4 à l'extension et à la consolidation des capacités des plateformes françaises orientées vers l'accès ouvert.



- Accompagner l'abaissement des barrières mobiles non seulement dans le cadre du « plan national pour la Science Ouverte » mais aussi dans les autres dispositifs d'aide à l'édition.
- Encourager la diversité des modalités de développement de l'accès ouvert.
- Mutualiser les modèles économiques entre opérateurs publics de recherche.
- Encourager les mutualisations entre plateformes.

*Sécurité juridique et droit d'auteur*

- Systématiser les contrats auteurs/éditeurs.

*Développement des fonctions d'observation et d'étude*

- Poursuivre l'observation de l'édition scientifique dans un cadre partenarial et interministériel.
- Faciliter la diffusion des études et travaux sur l'édition.
- Développer l'information sur l'édition scientifique en direction des responsables de revues, des auteurs et des dirigeants des institutions scientifiques, organismes et universités.

*Traduction*

- Poursuivre au moyen d'appels d'offres réguliers les initiatives visant à améliorer qualitativement la traduction des métadonnées. Aider les revues à mutualiser leurs ressources.

*Information et concertation*

- Associer les parties prenantes (chercheurs, éditeurs publics et privés, spécialistes de l'information scientifique).
- Mieux coordonner les actions de soutien à l'édition scientifique entre les départements ministériels.

## Introduction

### ▪ Dispositions de la loi du 7 octobre 2016, objet du présent rapport.

Le 7 octobre 2016 a été votée la loi dite « Pour une République numérique ». Elle a répondu à une pluralité d'objectifs, notamment l'ouverture des données publiques, le développement de l'économie du savoir et de la connaissance, le respect de la neutralité de l'internet et la régulation des plateformes en ligne. Afin de favoriser la circulation des données et du savoir, elle autorise les chercheurs à déposer leurs articles sous forme numérique dans une archive ouverte à l'expiration d'un délai courant à compter de la date de la première publication (six mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et douze mois dans celui des sciences humaines et sociales). Cette disposition figure désormais dans l'article. L. 533-4.-I du Code de la Recherche (cf. Annexe 1)

### ▪ Période d'observation partagée.

Lors de la préparation de la loi cette mesure avait suscité des inquiétudes de la part de certains éditeurs. Le Syndicat national des éditeurs (SNE) a plaidé pour des durées d'embargo plus importantes (12 mois en STM et 24 mois en SHS)<sup>3</sup> et indiqué que des mesures de mise en libre accès prématurées seraient susceptibles de porter atteinte à l'équilibre économique des revues scientifiques.

En réponse à une demande du Premier ministre du 23 novembre 2015, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réaffirmait le 21 juin 2016 la nécessité « d'une période d'observation partagée et de mesures précises de ses effets » sous la forme d'une clause de revoyure à 2 ans permettant d'ajuster les dispositions nécessaires « pour garantir la viabilité du tissu éditorial de notre pays ».

Cette clause a été effectivement inscrite dans la loi (article 33) :

« Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard deux ans après la promulgation de la présente loi, un rapport qui évalue les effets de l'article L. 533-4 du code de la recherche sur le marché de l'édition scientifique et sur la circulation des idées et des données scientifiques françaises ».

### ▪ Décision relative au plan de soutien de l'édition scientifique.

Par lettre en date du 23 novembre 2015, le Premier ministre demandait à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de proposer, en lien avec la ministre de la Culture et de la Communication « un plan de soutien, d'incitation et d'accélération du passage au libre accès pour les éditeurs scientifiques français... ». Le 3 décembre 2015, lors des travaux préparatoires de la loi, le gouvernement confirmait cet engagement au Parlement dans les termes suivants :

« A la recherche d'un nouvel équilibre dans les relations entre la recherche et le secteur de l'édition, le Gouvernement a, au terme de la consultation, réduit les durées d'embargo à 6 et 12 mois, en respectant d'une part un principe de différenciation disciplinaire annoncé dès 2013, et en suivant d'autre part les

---

<sup>3</sup> <https://www.republique-numerique.fr/projects/projet-de-loi-numerique/consultation/consultation/opinions/section-2-travaux-de-recherche-et-de-statistique/article-9-acces-aux-travaux-de-la-recherche-financee-par-des-fonds-publics/versions/il-est-indispensable-de-realiser-des-etudes-d-impact-au-plus-vite-delaies-d-embargos-pas-inferieurs-a-12-mois-en-stm-et-a-24-mois-en-shs>

recommandations de la Commission européenne en la matière. [...] Sur le fondement de ces différentes analyses, qui ont été versées au débat public et y font référence, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche proposera un plan d'accompagnement aux revues de SHS, visant à faciliter et à accélérer la mise en œuvre de l'*open access*<sup>4</sup> tout en sauvegardant la diversité du tissu éditorial français dans ces disciplines. »

#### ■ Création du Comité de suivi de l'édition scientifique (CSES).

Un Comité de suivi de l'édition scientifique (CSES) a été créé par arrêté du 2 janvier 2017 (Annexe 2). Placé sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère de la Culture, ce comité est une instance où sont représentés à parts égales chercheurs, spécialistes de l'information scientifique, éditeurs publics et privés. Parmi ses missions, il concourt à la préparation du rapport prévu à l'article 33 de la loi du 7 octobre 2016 et suit le plan de soutien.

Par arrêté du 4 décembre 2018, le comité de suivi de l'édition scientifique a été prorogé afin de mener à leur terme l'ensemble des études et des évaluations engagées.

#### ■ Rapports du Comité de suivi de l'édition scientifique (CSES).

Le présent rapport, qui fait suite au rapport d'étape<sup>5</sup> publié en février 2019, rend compte des diverses missions confiées au comité de suivi par l'arrêté du 01/01/2017 selon le plan suivant :

1. Bilan 2019 du plan de soutien de l'édition scientifique : groupements de commandes et subventions aux plateformes, études, soutien à la traduction.
2. Avis sur les effets de la loi du 07/10/2016 après enquête sur les dépôts d'articles dans les archives ouvertes.
3. Économie de l'édition en SHS.
4. Plateformes françaises de diffusion des revues.

Conclusions et recommandations

*N. B. : Suivant les priorités définies par le gouvernement, le comité a concentré ses travaux sur l'édition de revues de recherche scientifique (à comité de lecture) dans les domaines des sciences humaines et sociales.*

---

<sup>4</sup> *Open access* : libre accès ou accès ouvert.

<sup>5</sup> [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Edition\\_scientifique/05/9/Rapport\\_Etape\\_CSES\\_03\\_2019\\_1100059.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Edition_scientifique/05/9/Rapport_Etape_CSES_03_2019_1100059.pdf)

## 1. PLAN DE SOUTIEN À L'ÉDITION SCIENTIFIQUE : bilan 2019.

D'un montant global de 16,4 M€ pour la période 2017-2021 (coût prévisionnel réactualisé en novembre 2019), les crédits consacrés au plan de soutien de l'édition scientifique par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) portent principalement (94 %) sur la **coordination des politiques d'achat nationales de revues et le soutien à des plateformes qui les diffusent**. Mais les crédits du plan de soutien comprennent aussi un volet consacré aux **études** sur les revues et les plateformes de diffusion (0,26 M€) partagé avec le ministère de la Culture, et un volet d'aide à l'amélioration des **traductions** des métadonnées<sup>6</sup> qui conditionnent le référencement international des articles (0,7 M€).

Plan de soutien 2017 – 2021 (prévisions actualisées)	M€	En %
Total	16,4	100%
<i>Groupements de commandes établissements</i>	13	79%
<i>Subventions aux plateformes</i>	2,45	15%
<i>Études</i>	0,26	2%
<i>Aides traduction</i>	0,7	4%
Revue scientifique concernées	815	
Etablissements participants	129	

1 : Chiffres clés du plan de soutien 2017-2018

Fin 2019, 57 % des crédits prévus pour les groupements de commandes, 65 % des soutiens directs aux plateformes auront été engagés et payés. Les crédits d'études ont été entièrement engagés. Les aides à la traduction sont engagées à 50 %.

### 1.1. Groupements de commandes et soutien aux plateformes.

Depuis plusieurs années, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche procèdent avec l'appui du consortium Couperin à des groupements de commandes passées le plus souvent auprès de plateformes. La diffusion numérique des revues scientifiques se développe majoritairement via ces plateformes<sup>7</sup> d'éditeurs ou agrégateurs de contenus. Cette forme d'organisation éditoriale offre aux chercheurs des points d'accès unifiés, des regroupements de ressources, permettant une plus ample diffusion des connaissances et une meilleure valorisation et visibilité des publications scientifiques.

En concertation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'État a donc choisi de soutenir les revues scientifiques par un double dispositif :

<sup>6</sup> Métadonnées : ici désigne les données qui permettent d'identifier le contenu des articles : mots clés et résumés courts ou longs par exemple.

<sup>7</sup> Plateforme : Les plateformes sont des services d'accès qui selon la définition du Conseil National du Numérique occupent « une fonction d'intermédiaire dans l'accès aux informations, contenus, services ou biens, le plus souvent édités ou fournis par des tiers [qui] organisent et hiérarchisent les contenus en vue de leur présentation et de la mise en relation des utilisateurs finaux ».

1. **Extension des groupements de commandes pluriannuels** au profit des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche, la négociation étant confiée au consortium Couperin. Les marchés correspondants à ces abonnements et licences d'utilisation sont centralisés par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), mais les crédits proviennent des établissements.
2. **Aides aux plateformes de diffusion et aux revues**, moyennant la modernisation et la normalisation de leurs services, et **d'engagements en faveur d'un élargissement de l'accès ouvert**, notamment l'abaissement des barrières mobiles<sup>8</sup>. Les marchés publics correspondants sont passés par l'ABES. La négociation est conduite conjointement par Couperin et le MESRI.

Principaux objectifs :

- Pour les plateformes et les revues, une sécurisation des recettes provenant des institutions publiques pendant 5 ans avec possibilités d'évolutions aussi bien en termes de bénéficiaires que de périmètre éditorial ;
- Pour les établissements, une maîtrise de la hausse annuelle des abonnements sur la durée des marchés ;
- Pour les chercheurs, un accès plus large aux contenus disponibles ;
- Un élargissement de l'accès ouvert suivant des modalités spécifiques à chaque plateforme ;
- Une meilleure audience des revues, notamment hors institutions académiques.

**Ce double dispositif a été défini pour une durée de 5 ans (2017-2021)**, alors que la norme des précédents groupements de commandes était de 3 ans.

Les établissements concourent financièrement à l'essentiel du plan de soutien (79 % des crédits). Couperin organise la concertation de leurs choix en tant qu'acheteurs publics. Le MESRI apporte un soutien direct aux plateformes et coordonne l'ensemble. Le ministère de la Culture finance une partie des études. L'ABES assure le portage financier et le suivi. **Les revues concernées bénéficient des deux sources de financements** puisque les plateformes leur reversent 66 % de leurs revenus numériques.

## 1.2. Suivi du plan et bilan par plateforme.

Tandis que les groupements de commandes ont pris effet dès 2017, la mise en œuvre des différentes modalités d'élargissement de l'accès ouvert s'est mise en place successivement fin 2017 pour EDP, à partir de 2018 pour Open Edition et seulement en janvier 2019 pour Cairn<sup>9</sup>.

Compte tenu de ce décalage chronologique et de l'échéance de 5 ans prévue pour le plan de soutien, il est prématuré d'établir un bilan complet, mais **les principaux objectifs énoncés ci-dessus sont en passe d'être atteints.**

---

<sup>8</sup> *Barrière mobile* : cette expression désigne le délai pendant lequel, sur le site de l'éditeur ou de la plateforme diffusant la revue, les articles ne sont accessibles en ligne que sur abonnement ou à la suite d'un paiement direct de l'article. Ce délai peut varier de 6 mois à 2, 3 voire 5 ans pour certaines revues. Par ailleurs, selon les termes de la loi de 2016, *les auteurs* ont la faculté de déposer leurs articles dans des *archives ouvertes* au bout d'un délai appelé *embargo* dont la durée va de six mois pour les sciences naturelles, la médecine et les techniques (STM) à 12 mois pour les sciences humaines et sociales.

<sup>9</sup> Voir la chronologie en annexe.

Au terme de la troisième année, on peut aussi dresser les constats suivants :

1. Les mesures prises dans le cadre du plan de soutien mobilisent maintenant 129 établissements d'enseignement supérieur. Elles concernent directement plus de 800 revues scientifiques françaises, les deux principales plateformes françaises diffusant des revues de sciences humaines et sociales (Cairn et OpenEdition), mais seulement une plateforme diffusant des revues de STM (EDP Sciences).
2. L'adoption de normes qui permettent la comparaison des audiences est un objectif adopté. Prévu pour 2019, l'engagement en faveur de l'adoption de la norme Counter 5 a été mis en œuvre par EDP Sciences et Cairn. Ces deux plateformes sont en cours de certification Counter 5. S'agissant d'Open Edition, l'implémentation et la certification sont programmées pour le premier semestre 2020.
3. L'observation des effets de l'extension de l'accès ouvert, de l'abaissement des barrières mobiles sur l'audience et l'évolution des abonnements fait l'objet d'un suivi chiffré par chacune des plateformes.
4. Un dispositif de suivi semestriel est mis en place par le MESRI avec Couperin et l'ABES. Les résultats détaillés fournis fin 2019 attestent des améliorations qualitatives et quantitatives dont on donne ci-après le détail plateforme par plateforme.

### 1.2.1. Résultats : EDP Sciences

Le nombre d'institutions adhérentes au groupement de commandes est passé de 56 en 2017, à 65 en 2018, puis à 68 en 2019 (+21,4 %), si bien que le montant des groupements de commandes est en hausse par rapport aux prévisions initiales.

Les modalités de l'accord avec EDP Sciences suivent le modèle « *Read & Publish*<sup>10</sup> ». Elles permettent aux usagers des institutions membres de Couperin d'accéder à 29 revues<sup>11</sup>.

Les auteurs affiliés aux institutions qui ont adhéré au groupement de commandes bénéficient d'une publication en accès ouvert dans 31 revues sans avoir à régler des frais de publication. **Ainsi 670 articles en 2017 et 633 articles en 2018 et dont l'auteur de correspondance appartient à un des établissements membres du groupement de commandes ont été publiés en accès ouvert** dans les revues éligibles selon cet accord. La diffusion de ces articles sous licence *Creative Commons*<sup>12</sup> s'effectue systématiquement avec l'accord signé de l'auteur. Pour plus des 2/3 ces 1303 articles concernent l'astrophysique et la médecine. La visibilité des revues EDP en a été améliorée au plan tant national qu'international.

---

<sup>10</sup> *Read & Publish* : accord commercial tenant compte des coûts d'accès (lecteurs) et des coûts de publication (auteurs). Dans un accord *Read & Publish* la base de calcul se fonde sur les coûts de consultation ; dans un accord *Publish & Read*, le calcul se fonde sur les coûts de publication d'une ou plusieurs institutions.

<sup>11</sup> A la différence de Cairn ou Open Edition, EDP Sciences n'est pas un agrégateur, mais un éditeur pour ses propres revues ou des revues publiées pour le compte de sociétés savantes. Ainsi, le groupement de commandes bénéficie-t-il aux revues, permettant une valorisation des titres, via une meilleure diffusion du contenu et surtout, la mise en libre accès des auteurs issus des institutions adhérentes. Ce groupement bénéficie aussi aux propriétaires de ces revues, notamment les sociétés savantes.

<sup>12</sup> Licences *Creative Commons*, outil juridique qui associe protection des droits d'auteur et circulation libre des contenus.

EDP Sciences prévoit une totale libéralisation des opérations de fouille de données sur ce contenu, par la mise à disposition de formats structurés utilisables via la plateforme ISTEEX. Entre 2017 et 2018, la part des articles sous embargo a diminué de 17 %.

EDP SCIENCES	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2017-2021
	<i>Réalisé</i>			<i>Prévisionnel</i>		
<i>Commandes établissements</i>	333 160 €	363 980 €	371 530 €	371 530 €	376 154 €	1 816 354 €
<i>Subventions plateforme et revues (MESRI)</i>	326 840 €	168 000 €	168 000 €	168 000 €	168 000 €	998 840 €
Total	660 000 €	531 980 €	539 530 €	539 530 €	544 154 €	2 815 194 €

2 : EDP Sciences. Crédits du plan de soutien.

EDP est passé à la norme Counter 5 en 2019 et attend l'avis de certification qui devrait intervenir avant la fin de l'année 2019. Sous réserve des évaluations ultérieures l'éditeur estime que le plan de soutien a déjà contribué à stabiliser un chiffre d'affaires jusqu'alors en baisse.

### 1.2.2. Résultats : OpenEdition

Pour OpenEdition, le nombre d'institutions membres du groupement de commandes est passé de 76 en 2018 à 90 en 2019 (+18,4 %).

La plateforme **OpenEdition** héberge en 2019 un total de 522 revues, dont 78,4 % sont en accès ouvert immédiat – selon les modèles accès ouvert ou accès ouvert *freemium*<sup>13</sup> – et 21,6 % permettent la consultation en libre accès après une période de barrière mobile, variable selon les revues. OpenEdition reverse 66 % des revenus numériques aux revues.

<sup>13</sup> Dans ce modèle économique, les textes sont accessibles en libre accès au format HTML pour tout internaute, et téléchargeables aux formats PDF et *ePub* uniquement pour les utilisateurs des institutions partenaires en échange d'une souscription.

	2017	2018	15 oct. 2019
Nombre total de revues	471	501	522
Revue en accès ouvert (OA)	351	380	409
Revue avec barrière mobile	120	121	113
Nombre de revues en OA en plus	année de référence	29	35
<b>Pourcentage de revues en OA</b>	<b>74,5 %</b>	<b>75,8 %</b>	<b>78,40%</b>

3 : OpenEdition. Nombre de revues passées en accès ouvert

L'accord signé en 2018 prévoyait le passage progressif des revues à barrière mobile vers un accès ouvert immédiat au rythme de 15 revues par an sur une période de 4 ans : **en octobre 2019 on compte 29 revues passées en accès ouvert immédiat dont 6 en freemium.**

De plus, la totalité des articles de 161 revues seront fournis dans les formats requis par la plateforme ISTEEX, pour être intégrés dans le dispositif de fouille de données.

OPEN EDITION	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2017-2021
	<i>Réalisé</i>			<i>Prévisionnel</i>		
Commandes établissements		210 344,00	256 291,08	229 249,83	233 834,65	929 719,56
Subventions plate-forme et revues (MESRI)		145 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	520 000,00
Total		355 344,00	381 291,08	354 249,83	358 834,65	1 449 719,56

4 : OpenEdition : crédits du plan de soutien.

### 1.2.3. Résultats : CAIRN

Le groupement de commandes passé avec Cairn est passé de 118 institutions participantes en 2017 à 129 institutions participantes en 2019 (+ 9,3 %). L'agrégateur redistribue aux éditeurs 66 % des revenus numériques, qu'il s'agisse d'abonnements titres par titre, de bouquets (abonnements groupés) ou de *pay per view*.

CAIRN	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2017-2021
	<i>Réalisé</i>			<i>Prévisionnel</i>		
Commandes établissements	1 911 959,37	1 979 654,00	2 041 177,00	2 030 173,32	2 313 255,21	10 276 218,90
Subventions plate-forme et revues (MESRI)		40 000,00	351 000,00	270 000,00	270 000,00	931 000,00
Total	1 911 959,37	2 019 654,00	2 392 177,00	2 300 173,32	2 583 255,21	11 207 218,90

5 : Cairn. Crédits du plan de soutien.

L'accord s'est traduit par la **réduction de la période de barrière mobile à 12 mois pour un corpus de 30 revues**, choisies par un comité de sélection à partir des candidatures des éditeurs volontaires.



En 2019, tous les articles datant de plus d'un an de ces 30 revues sont passés en accès ouvert sur la plateforme Cairn.info.

L'effet sur les revenus (papier et numérique) et sur l'audience de l'abaissement des barrières mobiles est l'objet d'un suivi chiffré. La méthode suivie compare l'évolution de l'audience des 30 revues participantes à un échantillon de 261 revues académiques. Un dispositif informatique permet d'éliminer les interrogations provenant des robots et de distinguer l'audience académique de l'audience hors institutions. Cette dernière est en hausse depuis le lancement de l'expérimentation (+450 000 interrogations supplémentaires en 10 mois). Mesuré sur 8 mois l'impact financier sur les revenus numériques est compris entre -18 % et -22,5 %.

Enfin 13 revues, sur les 30 prévues, ont fait l'objet de versements dans la plateforme ISTEEX à des fins de fouille de texte et de données. Dix-sept revues n'ayant pas souhaité participer à ISTEEX, en conséquence une diminution de 56 000 € a été opérée sur la subvention du MESRI en 2019.

### 1.3. Études sur l'édition scientifique : méthodologie et crédits engagés.

*NB : Les principaux résultats de ces études sont décrits respectivement dans la partie 2 (Études sur le dépôt des articles), dans la partie 3 (Économie de l'édition de revues) et dans la partie 4 (Plateformes et agrégateurs de contenus). On précise dans cette partie la méthode suivie pour chacune des études ainsi que les crédits engagés.*

#### 1.3.1. Méthodologie

À la différence des livres pour lesquels on dispose de statistiques annuelles par secteurs<sup>14</sup> (titres publiés par domaines, tirages, ventes, prix moyens), rien de comparable n'existe pour les revues scientifiques françaises.

L'enquête annuelle sur les titres de la presse écrite<sup>15</sup> que réalise le ministère de la Culture (DGMIC/BREP) ne fournit que des indicateurs généraux englobant toute la presse spécialisée, technique et professionnelle mais la plupart des revues académiques ne sont pas couvertes par cette enquête qui a pour vocation première le suivi des titres diffusés via le circuit des messageries. Selon les sources et les critères auxquelles on se réfère pour évaluer le nombre de revues françaises, on peut estimer entre 300 et 500 le nombre de titres en sciences, techniques et médecine (STM) ; et à environ 1 700 titres le nombre de titres en sciences humaines et sociales (SHS)<sup>16</sup>.

Les études d'ensemble (Barluet. 2004. Chartron. Minon. 2005. Martinez et al. 2009. Levy-Rosenwald. 2012) constituent des sources de référence mais maintenant anciennes. Deux rapports plus récents ont porté sur l'évolution économique de l'édition scientifique (Institut des politiques publiques. 2015 et

---

<sup>14</sup> Voir par exemple l'enquête statistique annuelle du Syndicat national de l'édition (<https://www.sne.fr/actu/les-chiffres-de-ledition-francaise-en-2018/>) ou O.Donnat. *Evolution de la diversité consommée 2007 – 2016*. Ministère de la Culture, 2018..

<sup>15</sup> <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Presse/Chiffres-Statistiques>, DGMIC, sous-direction de la presse écrite, cellule statistique du Bureau du régime économique de la presse (BREP)

<sup>16</sup> M. Dassa. C Kosmopoulos. D. Pumain. Journalbase. Comparer les bases de données scientifiques internationales en sciences humaines et sociales (SHS), *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2010. <http://cybergeo.revues.org//22864>.

IDATE/Cairn Info. 2015) mais si ces travaux représentent des apports notables, leurs méthodes et leurs conclusions ont été contestées<sup>17</sup>.

Pour pouvoir fonder ses évaluations sur des données objectives et des méthodes non remises en cause par l'une ou l'autre des parties prenantes, le comité de suivi a donc préféré définir un panel de disciplines, s'attachant d'abord aux revues SHS, comme priorité lui en a été donnée. Pour ce faire le comité de suivi a utilisé deux sources : *Journalbase* (1 113 titres) et *Mir@bel* (1 266 titres). Après comparaison et dédoublonnage entre ces deux sources, on parvient à un nombre de 1 684 titres de revues scientifiques de SHS.

Dans l'impossibilité de mener une enquête détaillée sur l'ensemble du champ des sciences humaines et sociales, le comité a retenu quatre disciplines SHS (histoire, géographie, littérature, économie) et une discipline faisant le lien entre SHS et STM (sciences de l'environnement). Le CSES a ainsi constitué un échantillon de 368 titres après validation par des spécialistes de chaque discipline. N'ont été retenues que les revues de recherche ayant un comité de rédaction. Ont été exclues les revues généralistes et les revues techniques ou professionnelles.

Après dédoublonnage des titres entre les disciplines, ce panel se répartit comme suit :

- Économie-gestion : 66 revues
- Géographie : 55 revues
- Histoire : 148 revues
- Littératures : 86 revues
- Environnement : 13 revues

*NB : Les études sur l'économie des revues SHS et sur le dépôt des articles dans HAL ont été menées à partir du même panel ci-dessus.*

Trois études ont été engagées et supervisées par le Comité de suivi de l'édition scientifique (CSES) :

**1) Étude sur l'économie des revues de sciences humaines et sociales.** Prise en charge par le ministère de la Culture pour un montant de 20 000 €, *une première phase de l'étude* a été conduite en 2018 par le service du livre et de la lecture<sup>18</sup>. Elle a consisté en une enquête en ligne portant sur les 368 revues et visant à identifier à partir de quelques critères (statut des éditeurs, mode de diffusion des revues, langues de publication) les caractéristiques principales des revues. Le questionnaire a été renseigné par 259 responsables, collaborateurs ou éditeurs de revues, soit un taux de réponse de 70 %.

*La seconde phase de l'étude* également pilotée et prise en charge par le ministère de la Culture et en liaison étroite avec le groupe de travail mandaté par le CSES, a été confiée à la société IDATE pour un montant de 100 800 € à la suite d'un appel d'offres passé à la fin du premier semestre 2018<sup>19</sup>. Un questionnaire plus approfondi (questions juridiques, fonctionnement éditorial et organisation scientifique, coûts & charges de production) a été adressé aux 258 revues ayant répondu à la première phase. Des entretiens qualitatifs avec des responsables ou collaborateurs de 30 revues (y compris, dans quelques cas, leurs éditeurs) ont complété cette investigation. Le rapport final (« *Étude sur l'économie*

---

<sup>17</sup> Cf. par exemple P. Fridenson. 2015. *En France au cœur de la révolution numérique internationale*. Revue d'histoire moderne et contemporaine. Supplément 2015. n°4 bis, p.83-99. Et les échanges entre F. Gèze et M. Dacos. Idem. p. 126- 128..

<sup>18</sup> Direction générale des médias et des industries culturelles, service du livre et de la lecture.

<sup>19</sup> Marché notifié le 21 décembre 2018.

*des revues françaises en sciences humaines et sociales* ») est terminé. Les principaux résultats de cette étude sont résumés dans la partie 3 de ce rapport.

**2) Une recherche sur le dépôt d'articles de recherche en sciences humaines et sociales** dans l'archive ouverte HAL, et dans deux réseaux sociaux académiques (Academia, et ResearchGate). Cette recherche a été menée dans le cadre d'un contrat post doctoral à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par le MESRI (DGESIP-DGRI) le 16 juin 2017. La proposition du laboratoire DICEN-Idf Cnam, dirigé par G. Chartron a été retenue. La convention a été notifiée le 9 novembre 2017 pour un montant de 73 323 € et une durée de 22 mois. Le post doctorant, M. Emile Gayoso, a été recruté le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et son rapport final de recherche a été rendu fin octobre 2019 («E. GAYOSO. *La Diffusion sur HAL, Academia et ResearchGate des articles de recherche des revues françaises de SHS* »). Les principales analyses de cette étude sont présentées dans la partie 2 de ce rapport.

**3) Pour compléter l'analyse de l'économie de l'édition scientifique de revues, le comité a engagé une étude sur l'économie des plateformes françaises** incluant des éléments comparatifs avec quelques plateformes étrangères. Financée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour un montant de 58 140 € et conduite par la société OUROUK à la suite d'un appel d'offres en 2018, cette étude a porté sur 5 plateformes privées et 4 plateformes publiques et donné lieu à deux rapports (« *Étude sur l'économie et l'organisation éditoriale des plateformes et des agrégateurs de revues scientifiques françaises* » et « *Analyse comparative de huit plateformes étrangères de diffusion de revues scientifiques* »). Les principaux résultats de cette étude sont résumés dans la partie 4.

**Fin 2019, la totalité des crédits consacrés à ces études (258 140 €) sont engagés. Les rapports d'étude sont terminés et pourront être rendus publics début 2020.**

## **1.4. Aides à la traduction : projets et crédits engagés.**

Le plan de soutien incluant une enveloppe d'aide à la traduction (0,7 M€), le comité a été sollicité pour proposer les mesures correspondantes, la règle explicitement mentionnée par le MESRI étant que les soutiens proposés n'avaient pas vocation à venir en substitution ou simple complément des aides accordées par le Centre National du Livre (CNL), le Centre Français du droit de Copie (CFC) ou le CNRS.

### *1.4.1. Priorité aux aides à la traduction de métadonnées*

Afin d'organiser sa réflexion sur les orientations à proposer en matière d'aides à la traduction, le comité a organisé deux séminaires en juin 2018, l'un sur les SHS, l'autre sur les STM, au cours desquels sont intervenus des responsables de revues. Les résumés des communications sont disponibles sur la page Internet du comité<sup>20</sup>. De ces rapports et communications, le comité a retenu les points suivants :

1. Les problèmes de traduction rencontrés (qualité des textes et des métadonnées, nécessité d'un meilleur référencement international) et les solutions proposées tant par des revues de STM que par des revues de SHS sont proches. Un dispositif d'aide à la traduction ne doit exclure a priori aucun champ disciplinaire.

---

<sup>20</sup><http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid136723/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid136723/le-soutien-a-l-edition-scientifique.html>.

2. Au vu d'expériences précédentes, la traduction en anglais *intégrale* et *systématique* des revues (« *cover to cover* ») n'est pas la forme d'aide la plus appropriée.
3. . Les stratégies éditoriales d'internationalisation et de traduction doivent être coordonnées. Il ne suffit pas d'être traduit pour être lu.
4. La diffusion internationale exige l'amélioration qualitative des métadonnées des revues françaises.
5. Quoique l'anglais domine dans les échanges scientifiques internationaux, un dispositif public de soutien à la traduction doit soutenir le *multilinguisme*.

De plus le comité de suivi de l'édition scientifique a souhaité proposer des aides :

- Aux revues scientifiques diffusées en ligne,
- Orientées vers une extension du libre-accès et une réduction de la barrière mobile,
- S'appuyant sur des traducteurs spécialisés,
- Tenant à jour des statistiques d'usage.

En conséquence, le comité a suggéré au MESRI la publication d'un appel à projets s'inscrivant dans ces objectifs et répondant aussi aux deux conditions suivantes :

- Projets mutualisables, c'est-à-dire transférables à d'autres éditeurs ou revues, portant sur *l'amélioration qualitative des métadonnées plurilingues* (titre, mots clés, résumés courts ou résumés longs, table des matières), et en particulier les métadonnées en langue anglaise dans un ou plusieurs domaines disciplinaires.
- Projets *d'expérimentation de traductions automatiques multilingues* (métadonnées, texte intégral des articles) portés par une ou plusieurs revues dans un ou plusieurs domaines disciplinaires.

Lancé par la DGESIP et la DGRI en décembre 2018, l'appel à projet « Traductions scientifiques » visait en priorité les revues scientifiques éditées en totalité ou en partie en numérique, soucieuses d'améliorer leur audience internationale, et s'inscrivant dans les critères énoncés ci-dessus.

#### 1.4.2. Aides à la traduction : projets retenus

Treize projets ont été présentés réunissant au total les candidatures de 62 revues et d'une encyclopédie. Huit projets ont été retenus par un jury constitué d'experts dans les domaines de la traduction, du traitement automatisé du langage et de l'histoire des revues scientifiques.

Les projets retenus proposent d'améliorer la qualité des métadonnées multilingues et d'évaluer dans chaque discipline les apports de l'informatique à la traduction. Ces projets concernent surtout les sciences humaines et sociales (archéologie, géographie, sciences politiques), mais aussi la médecine et des domaines pluridisciplinaires<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid39286/information-scientifique-et-technique.html>

**Archéologie :**

- « Métadonnées Plurilingues et Homogènes pour un collectif de Revues françaises en Archéologie » (MetaPHora) d'amélioration des métadonnées multilingues, associant quatre revues d'archéologie : *Archéologie médiévale*, *Gallia - Archéologie des Gaules*, *Gallia Préhistoire*, *Préhistoire méditerranéenne* (UMR 7269 LAMPEA et DR 12 du CNRS).

**Géographie et sciences sociales voisines :**

- CybergéoNet, d'amélioration des métadonnées multilingues associant trois revues et une encyclopédie *Cybergeo*, *Brussels Studies*, *Via Tourism Review*, *Ar@cne* et l'encyclopédie *Hypergé*, (UMR 8504 Géographie/cités et DR 5 du CNRS).

**Médecine :**

- Traduction assistée par ordinateur d'articles médicaux, de la revue *Gériatrie et psychologie* et de la revue *Hématologie* (éditions John Libbey).

**Orient - Monde arabe :**

- Open Traduction, « Pour un renforcement de la visibilité internationale des revues du champ arabophone présentes sur le portail Journals.OpenEdition », d'amélioration de métadonnées trilingues, associant neuf revues de sciences sociales ou d'archéologie *Bulletin de l'IFAO*, *Annales Islamologiques*, *Mélanges Institut dominicain études orientales*, *L'Année du Maghreb*, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, *Arabian Humanities*, *Revue internationale d'archéologie et de sciences sociales sur la péninsule Arabique*, *Égypte/monde arabe*, *Insaniyat*, *Bulletin des Études orientales*. (Institut français d'archéologie orientale).

**Sciences humaines et sociales :**

- « Tester la traduction automatique dans les revues de Sciences humaines et sociales » (TesTradSHS), comparant différents protocoles de traduction assistée, associant cinq revues *Annales*, *Histoire*, *Sciences Sociales*, *Archives des sciences sociales des religions*, *Études rurales*, *L'Homme*, *European Journal of Turkish Studies* (presses de l'EHESS et EHESS).

**Sciences politiques :**

- « Amélioration des métadonnées de revues scientifiques », associant quatre revues, *Revue de l'OFCE*, *Raisons politiques*, *Revue française de science politique*, *20 & 21*. *Revue d'histoire* (Presses de Science Po et la Fondation nationale des sciences politiques).

**Projets interdisciplinaires ou pluridisciplinaires :**

- « Un outil de traduction automatique intégré à la chaîne éditoriale », associant quatre revues : *Archéosciences*, *Norois*, *Annales de Bretagne*, *Education et Didactique* (Maison des sciences de l'homme de Bretagne et l'Université de Rennes 2, en partenariat avec les Presses universitaires de Rennes) .

- TRansIens - Traductions, Diffusion, Réflexions, Expérimentations, de réaliser un numéro multilingue en cinq langues, de la revue *Biens symboliques/Symbolic Goods*, (université Paris 8, en partenariat avec OpenEdition).

Après notification des subventions, ces projets sont engagés pour la période 2020 et 2021. L'ensemble des aides à la traduction accordées par le MESRI s'élève à 346 396 €.

Chacun des porteurs de projet s'est engagé dans une ou plusieurs actions de valorisation et de partage des résultats l'enseignement supérieur et la recherche.

**Au vu des résultats de ces diverses expérimentations, un nouvel appel à projet pourrait être lancé en 2020.**

## 2. QUELS EFFETS DE LA LOI SUR LE DÉPÔT DES ARTICLES ?

On présente ici les principaux résultats de l'étude sur le dépôt des articles réalisée moyennant plusieurs méthodes. Tout d'abord (2.1.) la recherche menée par E. GAYOSO sur un corpus de 70 000 articles en texte intégral déposés dans HAL avec quelques éléments comparatifs sur les dépôts effectués dans deux réseaux sociaux (Academia et ResearchGate). Ensuite une étude menée par D. EGRET sur la part des articles déposés en accès ouvert (2.2.) sur un échantillon de 88 000 articles. Au vu des résultats de ces deux approches, nous proposons nos conclusions (2.3).

### 2.1. Évaluation portant sur 70 000 articles en SHS déposés dans HAL.

#### ➤ Périmètre de l'étude

C'est sur HAL<sup>22</sup>, plateforme d'archivage commune à l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur et de recherche que s'est d'abord concentrée l'analyse des dépôts d'articles de recherche en texte intégral<sup>23</sup>.

L'étude a porté sur les articles publiés entre 2010 et 2018 (soit neuf années, dont deux complètes après la promulgation de la loi) dans 368 revues de cinq disciplines de SHS (cf. tableau n°6), panel de revues constitué après validation par des spécialistes de chaque discipline. On rappelle que n'y figurent que des revues de recherche ayant un comité de rédaction. Ont été exclues les revues généralistes et les revues techniques ou professionnelles.

Le choix de cette période de neuf années a permis d'inclure les durées d'embargo<sup>24</sup> les plus longues et de disposer de deux années complètes (2017 et 2018) après la promulgation de la loi.

<b>Panel Revues SHS (titres)</b>	368
<i>Économie-gestion</i>	66
<i>Géographie</i>	55
<i>Histoire</i>	148
<i>Littératures</i>	86
<i>Sciences de l'environnement</i>	13

6 : Périmètre de l'étude du dépôt des articles en texte intégral SHS dans HAL

<sup>22</sup> En décembre 2018, HAL comptait plus de 1 650 000 références de documents scientifiques, parmi lesquelles un tiers sont archivés en texte intégral (environ 550 000).

<sup>23</sup> N. B. : sur Hal il n'est pas possible de savoir si l'article correspond à la version auteur ou éditeur. Le déposant est simplement invité à spécifier s'il s'agit d'un article de revue, d'une communication, d'un chapitre d'ouvrage en précisant la date de publication, que celle-ci soit à venir ou ait déjà eu lieu.

<sup>24</sup> Durée pendant laquelle une revue n'accepte pas que les articles soient diffusés gratuitement en accès ouvert.

### 2.1.1. Principaux résultats

Pour la période 2010 à 2018, et pour les 368 revues considérées, le nombre de dépôts d'articles dans HAL ne représente que 5 % des 70 000 articles publiés (cf. tableau n°8)

	Nombre d'articles parus de 2010 à 2018 (estimation)	Nombre d'articles en texte intégral déposés	Taux de dépôt d'articles en texte intégral sur la période 2010-2018 (en %)	Nombre moyen de dépôts d'articles par an pour une revue
<b>Environnement</b>	3500	178	5,8	≈ 1,5
<b>Économie-gestion</b>	15 000	929	6,8	≈ 1,6
<b>Géographie</b>	11 500	1117	10	≈ 2,2
<b>Histoire</b>	25 000	759	2,7	≈ 0,5
<b>Littérature</b>	15 000	390	2,6	≈ 0,5
<b>Total</b>	70 000	3 373		

7 : Comparaison nombre articles publiés/ nombre d'articles déposés (2010 - 2018)

Sur HAL (cf. tableau n°7) les **dépôts de notices** d'articles (signalement de l'auteur, du titre, etc.) l'emportent largement sur les dépôts d'articles en texte intégral. Ceux-ci comptent pour un peu moins du quart des dépôts.

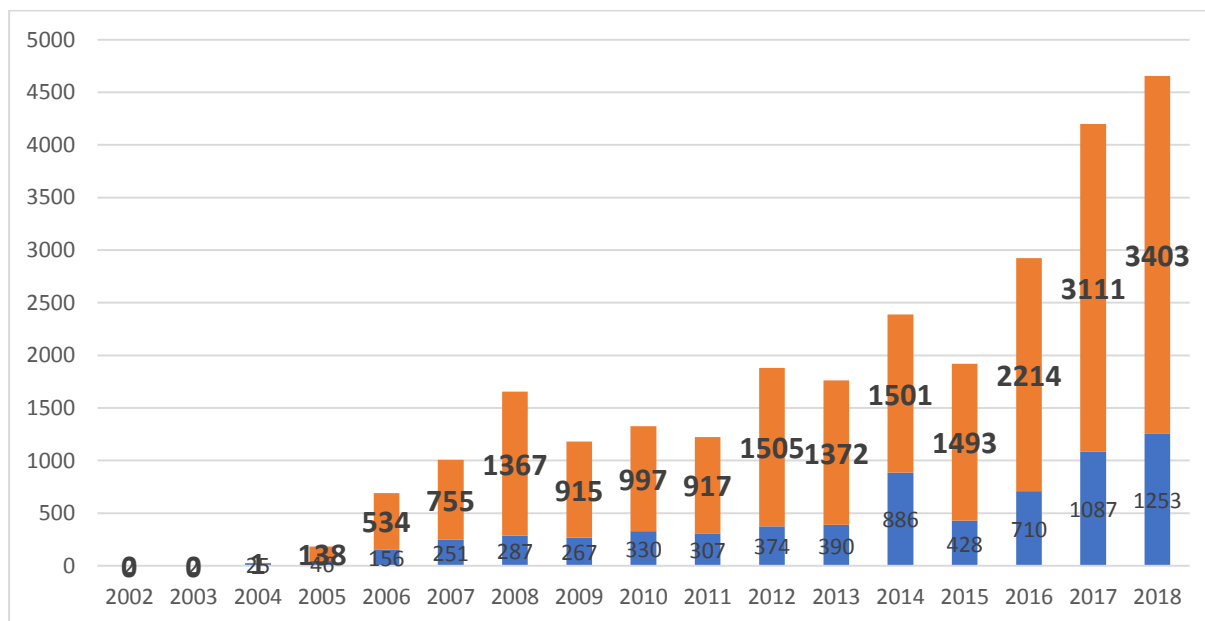
	Nombre d'articles en texte intégral déposés	Nombre de notices déposées	Pourcentage de dépôts d'articles en texte intégral par rapport au total de dépôts
<b>Environnement</b>	178	374	32 %
<b>Économie-gestion</b>	1 117	4 031	21 %
<b>Géographie</b>	929	2 733	25 %
<b>Histoire</b>	759	2 844	21 %
<b>Littérature</b>	390	1 577	20 %
<b>Total</b>	3 373	11 559	22 %

8 : Nombre de notices et de documents déposés dans HAL 2010 - 2018 pour les 368 revues

Si l'on étend l'observation à la période allant de 2002<sup>25</sup> à 2018 on observe que **le nombre de dépôts dans HAL augmente** régulièrement (notices et articles en texte intégral), **mais qu'en revanche la proportion d'articles ne progresse pas** (tableau n°9), le dépôt de notices restant la pratique préférentielle des auteurs ou des tiers déposants.

<sup>25</sup> HAL a été créé en 2001.





9 : Cumul des dépôts dans HAL de 2002 à 2018 : articles (en bleu), notices (en rouge). Corpus : 368 revues.

Les taux de dépôts ne sont pas homogènes. Ils varient :

- **Selon les revues** : pour 47 revues, essentiellement d'histoire et de littérature, on ne recense aucun dépôt d'articles pour la période 2010-2018. À elles seules deux revues comptent une centaine de dépôts et sept revues atteignent le seuil de 50 dépôts, le reste des dépôts étant très dispersé.
- **Selon les disciplines** : les taux de dépôts d'articles par disciplines oscillent entre moins de 3 % pour la littérature et l'histoire et près de 10 % pour la géographie et 5 % à 6 % pour l'environnement et pour l'économie-gestion

➤ *Comparaison entre potentiel d'articles déposables et dépôts réellement effectués*

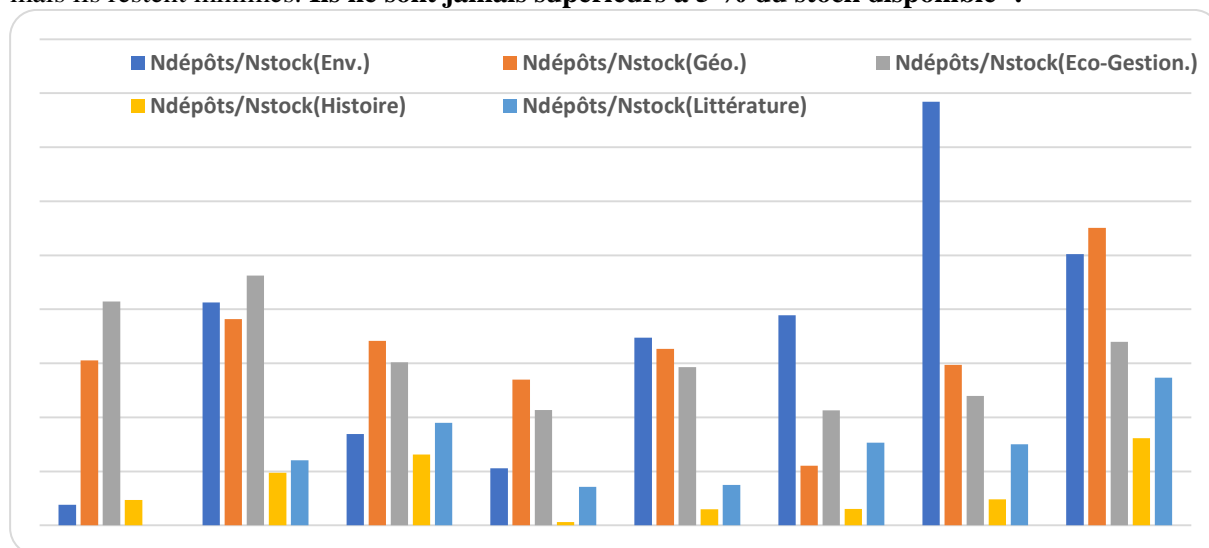
La mesure du stock d'articles accumulé progressivement donne à voir ce qui est disponible en libre accès pour le lectorat. Cependant cette mesure ne permet pas d'identifier les modifications de comportement de dépôt et en particulier d'évaluer l'augmentation éventuelle du pourcentage de dépôts à compter de 2016. Pour mesurer les effets de la loi à compter de 2016, il était donc nécessaire de procéder à une analyse plus fine des dépôts d'articles en comparant le potentiel d'articles déposables et les dépôts réellement effectués.

Pour cela, on a considéré la part des dépôts réalisés pendant chaque année dans l'ensemble du stock d'articles publiés depuis le début de la période (et non encore déposés)<sup>26</sup>. C'est au fond la situation du

<sup>26</sup> Pour suivre année par année l'évolution du rapport dépôts/parutions sur la période 2010-2018, on a introduit la notion de stock d'articles disponibles qui représente, pour une année *N* comprise entre 2010 et 2018, le nombre d'articles parus jusqu'à cette année-là et n'ayant pas encore fait l'objet d'un dépôt. Si l'on considère par exemple l'année 2013 pour la revue *Textes & Contexte*, le stock d'articles potentiellement disponibles pour le dépôt comprend les 67 articles parus de 2010 à 2013 dont on retranche les 13 qui ont été déposés de 2010 à 2012. Pour cette revue, le stock d'articles disponibles au dépôt en 2013 est égal à 54 articles.

chercheur qui décide seul ou à l'incitation de son laboratoire, de déposer ou non dans HAL une partie de son stock de publications.

**Les résultats obtenus par cette méthode confirment aussi la faiblesse des pourcentages de dépôt d'articles** (cf. pourcentages en ordonnée du graphique n°10). Ainsi, pour la littérature et l'histoire, moins de 1 % des articles du stock potentiel sont déposés sur HAL chaque année. Ces pourcentages sont un peu plus élevés pour la géographie d'abord, l'environnement et l'économie-gestion ensuite, mais ils restent minimes. **Ils ne sont jamais supérieurs à 5 % du stock disponible**<sup>27</sup>.



10 : Proportion annuelle de dépôts dans HAL par rapport au stock d'articles disponibles

Enfin, l'année 2018 marque un ralentissement de l'intensité des dépôts par rapport à la trajectoire ascendante que ceux-ci suivaient entre 2015 et 2017. En effet, la géographie mise à part, l'environnement, l'histoire et la littérature voient une stagnation du nombre d'articles déposés entre 2017 et 2018 tandis que celui-ci régresse même pour l'éco-gestion.

### 2.1.2. Délais de dépôt des articles

Les articles sont souvent déposés dans des délais assez longs. Sur la période 2010-2018, le dépôt dans HAL d'un article s'est effectué en moyenne plus de 25 mois après sa publication.

	Environnement	Géographie	Économie gestion	Histoire	Littérature
<b>Délai de dépôt en archive ouverte moyen des articles par discipline (en mois)</b>	25	29	25	36	30
<b>Barrière mobile moyenne par discipline (en mois)</b>	17	24	23	34	15

11 : Délai moyen de dépôt en archive ouverte et barrière mobile moyenne par discipline

<sup>27</sup> Voir aussi en annexe 6 page 51 le graphique comparant avec cette méthode le pourcentage de dépôt et l'évolution du stock.

En histoire, ce délai est voisin de celui de la barrière mobile tandis qu'en littérature, il est deux fois plus long que la barrière mobile moyenne.

**Sur la période récente, on constate une réduction du délai de dépôt : les dépôts de la version éditeur de l'article sont un peu plus souvent effectués avant la levée de la barrière mobile.**

L'existence d'une barrière mobile ou d'un accès payant diminue en moyenne le taux de dépôts de 6 points, c'est-à-dire qu'elle le divise par deux, puisque le taux moyen de dépôts d'articles publiés dans des revues sans barrière mobile est de 14 %.

### 2.1.3. *Qui dépose dans HAL ? Auteurs et services tiers*

**Si l'on considère la totalité des dépôts dans HAL (notices, articles et documents divers), les auteurs ne sont que 38 % parmi les déposants. Par contre, ils représentent 54 % des déposants d'articles avec des distinctions disciplinaires très accentuées.**

En géographie, 3 articles sur 4 sont déposés par l'auteur, tandis qu'en littérature, 8 articles sur 10 sont déposés par des tiers sans que l'on puisse déterminer la manière dont ces dépôts sont effectués et en particulier si le consentement explicite de l'auteur est requis. Comme on le verra en lisant les résultats de l'enquête sur les revues SHS, cette question est d'autant plus importante que 75 % des auteurs publient leurs articles sans signer formellement de contrat.

Il serait intéressant également d'observer si la périodicité des dépôts est corrélée aux campagnes d'évaluation des laboratoires.

Qui sont les tiers déposants ?

L'enquête montre qu'il s'agit surtout des archives ouvertes propres aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de services communs de la documentation, et de laboratoires. Il serait intéressant de vérifier si la périodicité des dépôts est corrélée ou non aux vagues d'évaluation des laboratoires.

### 2.1.4. *Les dépôts dans les réseaux sociaux académiques*

La pratique de dépôt d'articles par les auteurs concerne aussi les réseaux sociaux académiques dont l'impact devait faire l'objet d'une estimation dans le cadre de cette étude. L'enquête a porté sur les deux réseaux les plus utilisés en France et en activité depuis 2008 : Academia et ResearchGate. Dès lors que les chercheurs créent un compte et un profil, ces réseaux répertorient leurs publications, les diffusent en texte intégral et incitent les auteurs à déposer des articles déjà diffusés sur d'autres plateformes.

**Academia et ResearchGate ne sont pas des archives ouvertes, mais fonctionnent comme des réseaux d'autodiffusion.**

En raison de diverses contraintes techniques limitant les requêtes informatiques, l'investigation sur le nombre de dépôts d'articles de recherche dans ces réseaux sociaux a été restreinte aux **166 revues diffusées par les plateformes Cairn et OpenEdition** parmi les 368 revues prises en compte jusqu'ici. Cela représente **52 000 articles** publiés de 2010 à 2018. Sur ces 52 000 articles, 2 485 se retrouvent en texte intégral dans Academia et 1 682 dans HAL soit au total **4 175 articles déposés dans l'archive ouverte et/ou le réseau social : 8 % du total**<sup>28</sup>. Pour **ResearchGate**, de plus fortes contraintes

---

<sup>28</sup> Seulement 92 articles ont été retrouvés à la fois sur HAL et sur Academia.

techniques n'ont permis que de travailler sur un échantillon aléatoire d'un peu moins de 2 000 articles, ce qui suffit néanmoins à estimer un **taux de dépôt encore plus faible**.

Le tableau suivant propose une estimation comparative du nombre moyen d'articles par revue déposés chaque année dans HAL et Academia.

Sous-corpus Cairn + OpenEdition	Moyenne du nombre de dépôts d'articles par an et par revue (2010-2018)	
	HAL	Academia
Environnement	1,3	2
Géographie	1,6	2,4
Économie-gestion	1,6	1,1
Histoire	0,8	1,8
Littérature	0,8	1,3

12 : Moyenne des dépôts d'articles par an et par revue dans HAL et Academia (2010-2018)

## 2.2. Évaluation de la part des dépôts dans l'ensemble de l'accès ouvert.

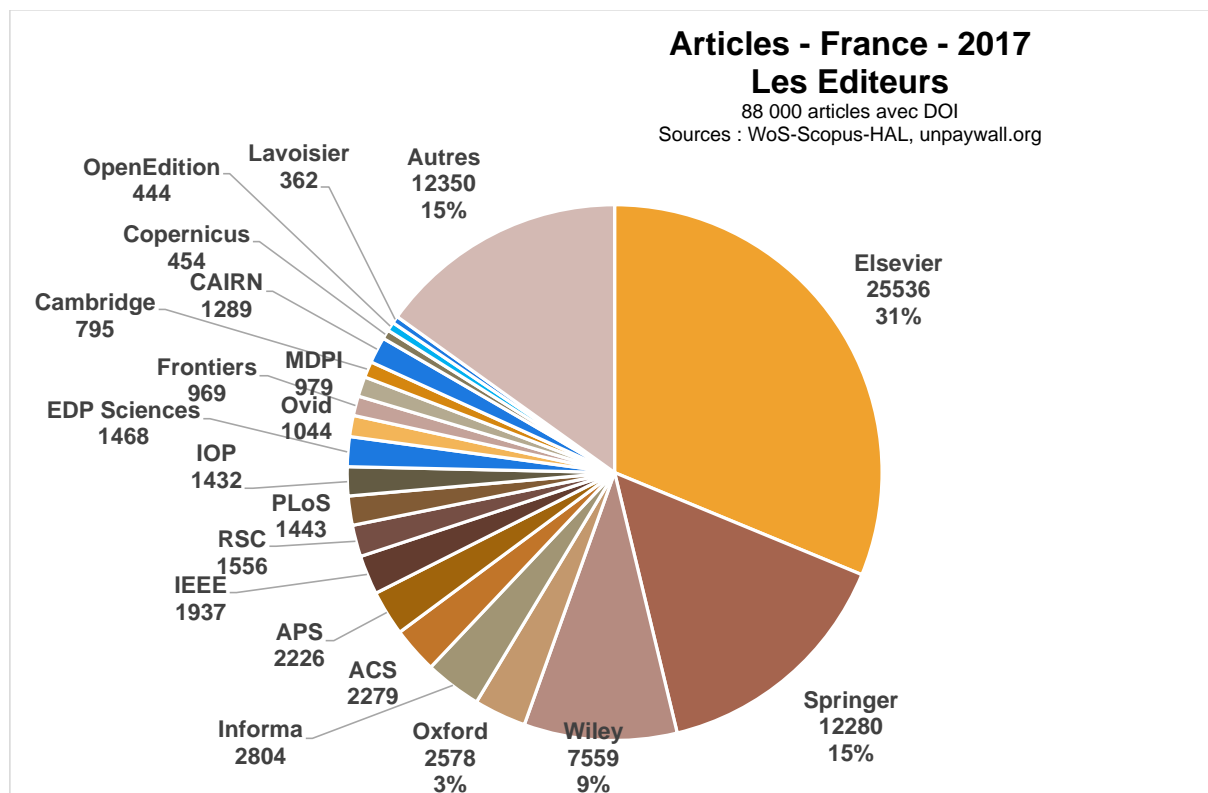
Il est intéressant de considérer également le contexte général de l'ensemble des articles des chercheurs français dans des revues à comité de lecture, qui sont souvent des revues internationales, dotées de comités éditoriaux de relecture et de sélection des articles.

L'analyse a été effectuée par Daniel EGRET sur des articles parus en 2017 dont l'auteur – ou au moins l'un des auteurs – est affilié à une institution française (corpus France 2017). En choisissant l'année 2017, le statut d'accès ouvert, observé en avril 2019, correspond à une date postérieure au délai d'embargo avant dépôt dans une archive ouverte, que prévoit la Loi Numérique française (6 mois ou un an).

Le corpus utilisé ici a été déterminé à partir des données des bases commerciales *Scopus* et *Web of Science*<sup>29</sup>, complétées par un extrait de HAL (recherche des articles en texte intégral). La Figure 13 ci-dessous montre la distribution du corpus de **88 000 articles**, selon les principaux éditeurs (*publishers*).

Bien que fondé sur des données différentes, le bilan global pour le corpus France 2017 est assez proche du Baromètre de la Science Ouverte, établi sans utiliser les bases de données commerciales.

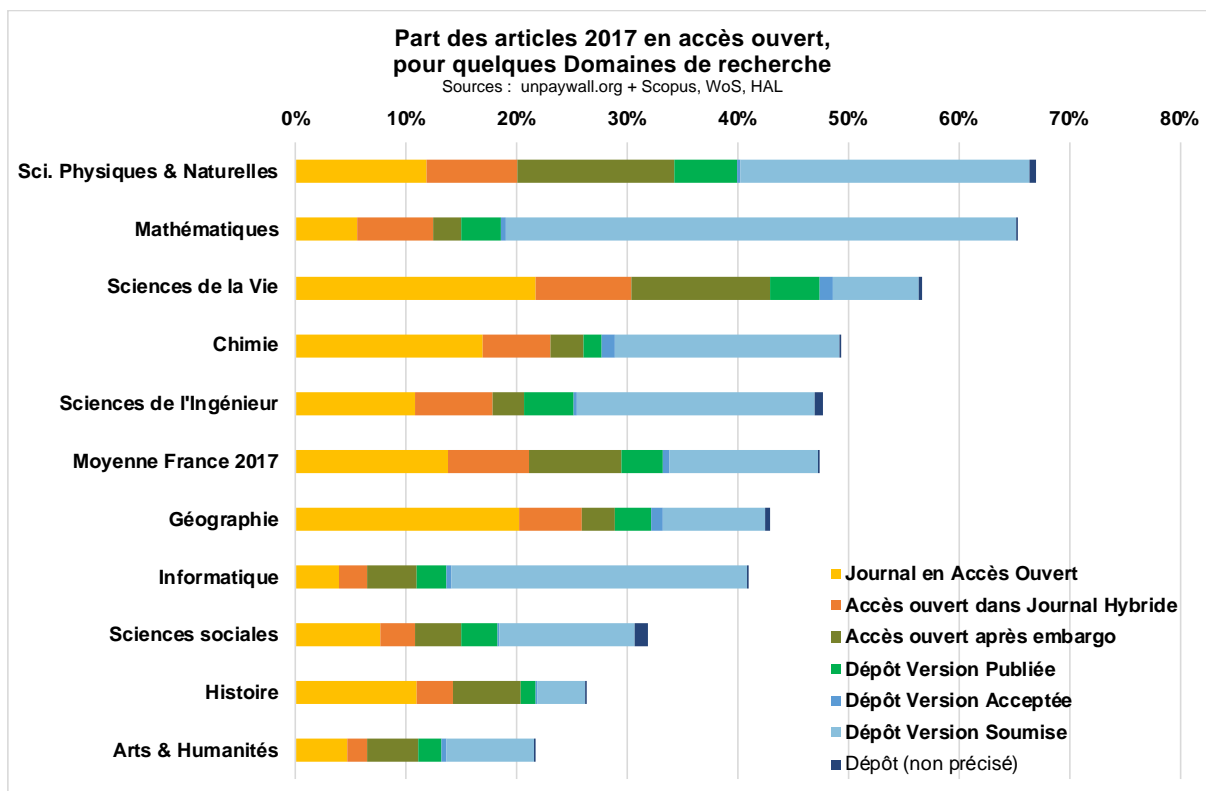
<sup>29</sup> Dans l'interprétation des résultats il faut tenir compte du fait que Scopus et le WoS couvrent mal les revues françaises de SHS, notamment les disciplines histoire et littératures.



13 : Articles en accès ouvert : auteurs affiliés à une institution française, répartition par éditeurs.

La distribution des modes d'accès ouverts parmi les 88 000 articles du corpus France 2017 décrit ci-dessus est la suivante : **29 % d'articles** en accès ouvert sur le site de l'éditeur ; complétés par **18 % d'articles** dont la version finale ou la version soumise (*preprint*) est accessible **sur une archive ouverte** : le total pour le corpus France se monte à **47 % d'accès ouvert** (soit 53 % d'articles derrière une barrière de péage/abonnement)<sup>30</sup>.

<sup>30</sup> : Ne sont décomptés dans le total dépôts archive que les articles en complément de ceux déjà présents en accès ouvert chez l'éditeur : autrement dit, si un article est à la fois en accès ouvert chez l'éditeur et également dans une archive ouverte, il n'est décompté ici qu'une fois, dans la première ligne accès ouvert.



14 : Articles en accès ouvert : ventilation par disciplines (2017)

Ce bilan masque de fortes différences disciplinaires : quelques exemples en sont donnés dans la figure n°14 et le tableau n°15 ci-dessous, pour lesquelles l'appartenance disciplinaire d'un article est déterminée par le journal dans lequel il est paru (base Scopus).

	Sci. Physiques & Naturelles	Maths	Sciences de la Vie	Chimie	Sciences de l'Ingénieur	Moyenne France 2017	Géographie	Informatique	Sciences sociales	Histoire	Arts & Humanités
% Accès Ouvert	34,2%	15,0%	43,0%	26,1%	20,7%	29,5%	28,9%	10,9%	15,0%	20,3%	11,1%
% Dépôt Archive	32,2%	50,3%	13,4%	23,1%	26,3%	17,7%	13,6%	29,9%	15,7%	5,8%	10,4%
% Non Ouvert	33,0%	34,6%	43,3%	50,7%	52,3%	52,6%	57,1%	59,1%	68,1%	73,7%	78,3%

15 : Accès ouvert. Pourcentages d'articles, auteurs affiliés France, % par disciplines (2017)

### 2.3. Pas d'incidence sur l'édition en SHS du dépôt d'articles par les auteurs.

Depuis 2015, on constate une hausse régulière des dépôts d'articles dans l'année qui suit la publication. Cette croissance ne doit cependant pas être surestimée. En sciences humaines et sociales, en sciences de l'environnement, les résultats de l'étude portant sur un panel de 70 000 articles de recherche attestent un faible pourcentage de dépôt des articles dans HAL (inférieur à 10 % en moyenne pour les années 2017 et 2018), le taux de dépôt variant selon les disciplines. L'analyse d'un autre échantillon de 80 000 articles, cette fois sur des revues nationales et internationales donne pour les SHS un chiffre de 15 % et confirme l'incidence relativement faible des dépôts pour les éditeurs français.

Les statistiques du baromètre de la Science Ouverte, obtenues par des méthodes différentes, donnent un chiffre de 6,7 % de dépôt en archive ouverte pour les SHS<sup>31</sup>.

En résumé, quelles que soient les méthodes retenues pour mesurer l'amplitude des dépôts et leur effet, les résultats sont convergents. **Pris dans leur ensemble les pourcentages de dépôts d'articles dans HAL sont trop faibles pour affecter l'équilibre économique des revues.** On a vu d'ailleurs que même si un changement se dessine, **nombre de dépôts se sont effectués au-delà de la période de 12 mois.**

**En conclusion, s'il est certain que la loi a établi de manière salubre des règles précises sur le dépôt d'articles par les auteurs dans les archives ouvertes et a clarifié sur ce point les rapports entre les éditeurs et les auteurs, elle est loin d'avoir eu un effet incitatif.**

**Le faible taux de dépôt d'articles de SHS dans HAL ne signifie pas pour autant une faible diffusion d'articles en libre accès.** En effet, une estimation effectuée à partir des résultats de l'enquête sur l'économie des revues (cf. partie 3) montre **qu'environ 70 % des articles publiés dans notre panel de revues de cinq disciplines entre 2010 et 2018 sont en 2019 librement accessibles sur les sites de ces revues**, la plupart sur Cairn ou sur OpenEdition ; une partie sur Persée et sur des sites propres à certaines revues. Il s'agit là d'une particularité de l'édition scientifique française en sciences humaines et sociales par rapport à d'autres pays européens.

Nombre d'autres facteurs contribuent cependant à accentuer la croissance du nombre de dépôts d'articles de recherche laquelle devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Comme cela avait déjà été indiqué dans le rapport d'étape, les incitations à déposer davantage les travaux de recherche résultent de multiples facteurs qui sont à la fois locaux et nationaux :

- **Amélioration de l'ergonomie des archives ouvertes** : à la facilité croissante des procédures de dépôt, considérées initialement comme fastidieuses. L'effet direct de cette simplification des dépôts dans HAL s'est fait sentir à compter de septembre 2017.
- **Incitations directes des laboratoires** de recherche, notamment lors des évaluations.
- **Directives et impulsions des établissements universitaires et organismes de recherche**, lesquels sont de plus en plus favorables à un accès libre aux publications.
- **Politique éditoriale de certaines revues** et leur engagement vis-à-vis de l'accès ouvert.
- **Action de services tiers** (services communs de la documentation notamment), et incitations des laboratoires au moment de l'évaluation.
- **Évolutions du contexte européen (Plan S)**
- **Incitations issues du Plan national Science Ouverte**

Cependant ces divers éléments influent différemment selon les acteurs (directeurs de publications, éditeurs, auteurs). En effet comme on le verra en prenant connaissance des résultats d'autres études (chap. 3), une grande partie des auteurs (dans plus de 60 % des revues de SHS !) publient sans être liés formellement par un contrat. Les entretiens qualitatifs de l'enquête ministère de la Culture/IDATE montrent que les responsables de revues n'ont parfois qu'une connaissance approximative des contraintes juridiques et économiques de l'édition comme des implications de l'accès libre aux publications.

---

<sup>31</sup> <https://ministeresuprecherche.github.io/bsol/>

### 3. ÉCONOMIE DE L'ÉDITION DE REVUES EN SHS.

Échantillon initial de revues	368
<i>Économie-gestion</i>	66
<i>Géographie</i>	55
<i>Histoire</i>	148
<i>Littératures</i>	86
<i>Sciences de l'environnement</i>	13

Statut des revues	Phase 1	Phase 2
<i>Éditeur public</i>	41,5 %	43,7 %
<i>Éditeur privé</i>	29,1 %	26,9 %
<i>Association et Sociétés savantes</i>	29,5 %	29,3 %
nombre de répondants	<b>259</b>	<b>167</b>

16 : Périmètre de l'enquête sur l'économie des revues.

On résume ici les principaux enseignements que le comité a tirés de l'enquête ministère de la Culture/IDATE sur l'économie de l'édition de revues en sciences humaines et sociales.

#### 3.1. Diversité de l'édition SHS.

L'enquête 2018-2019 sur l'économie des revues confirme la diversité de l'édition de revues en SHS. Diversité de statuts tout d'abord. Les éditeurs de revues de SHS sont le plus souvent des éditeurs publics (41 %), mais, comme en STM, le rôle des associations et des sociétés savantes (29 %) doit être souligné, la part des éditeurs privés n'étant que de 29 %. De surcroît, si l'on considère le propriétaire du titre de la revue, le rôle des associations et des sociétés savantes (45 %) et celui du secteur public (41 %) apparaît encore plus prépondérant, mais dans cette catégorie figurent aussi bien des institutions pour lesquelles l'entretien d'une revue pèse peu et d'autres pour lesquelles au contraire le coût des publications est un sujet majeur. Diversité de périodicité : on trouve dans l'échantillon aussi bien des revues qui publient deux numéros thématiques par an à 100 exemplaires que des revues qui publient six numéros par an à plus de 200 exemplaires. Diversité de nombre d'abonnés pour celles, la majorité, qui conservent une édition papier : ce nombre va de 50 à plus de 1 000, la médiane se situant à 202. Diversité disciplinaire enfin qui segmente les pratiques. Il reste qu'en dépit de ces diversités de situation les deux phases de l'enquête dégagent quelques caractéristiques d'ensemble.

#### 3.2. Une certaine méconnaissance des coûts.

Quel que soit leur statut, **70 % des revues disposent d'un secrétariat de rédaction**, le plus souvent à temps partiel (81 %) qui n'est rémunéré spécifiquement pour cette tâche que dans deux cas sur trois (64 %) et, lorsqu'il l'est, majoritairement par une structure publique (70 %), c'est-à-dire mis à disposition par un laboratoire, une université ou un organisme (CNRS notamment). **Ce coût du secrétariat de rédaction** (que la société IDATE évalue entre 46 000 € et 60 000 € par an selon le niveau statutaire considéré) **n'est pas comptabilisé dans le calcul des coûts de la revue**. De même les coûts d'infrastructure (locaux par exemple) sont rarement identifiés. Selon les interlocuteurs, ce sont les frais généraux imputés par l'éditeur, la préparation de la copie, les frais postaux, les frais d'impression qui apparaissent comme les postes de coûts les plus importants pour la revue, mais ces affirmations résultent rarement d'une connaissance complète et documentée des coûts. Car, d'une manière générale, **75 % des revues de l'enquête n'ont pas de comptabilité analytique, si bien que les responsables de revues n'ont qu'une vue partielle des coûts et des recettes**.

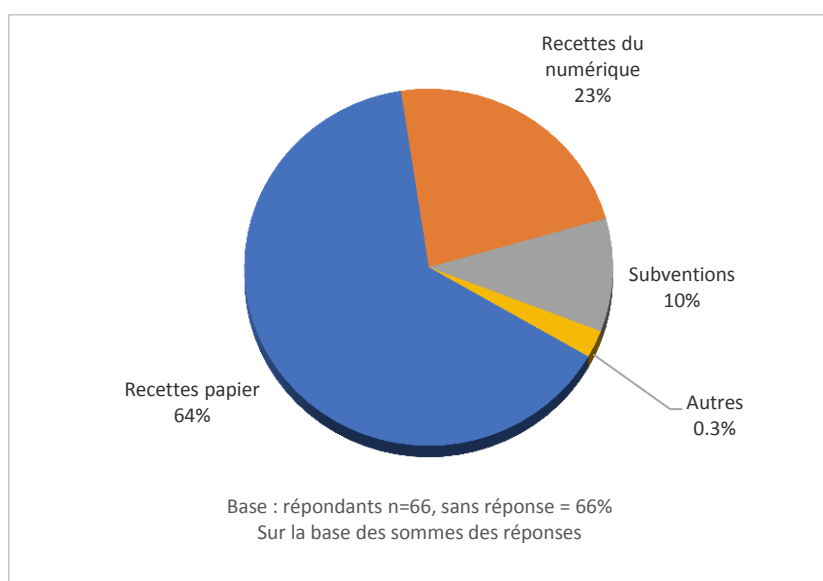


En outre, comme le souligne l'étude :

*« Il existe également un manque d'intérêt assez généralisé de la part des directeurs et secrétaires de rédaction pour les aspects financiers liés à leur activité. En effet, pour les revues, l'important est que les textes soient de qualité, originaux, et surtout accessibles. La performance économique n'est pas recherchée, du moment que les coûts sont couverts et que la survie de la revue n'est pas mise en péril. »<sup>32</sup>.*

D'une revue à l'autre, **les structures de coûts indiquées par les responsables de revues et leur valorisation sont très variables.**

Les recettes annuelles perçues par une revue sont de 20 000 € en moyenne, mais 24 % des revues évaluent leurs revenus à moins de 5 000 € par an et 21 % à plus de 30 000 €. Comme le montre le graphique n°17, **l'essentiel des recettes provient des abonnements papier.**

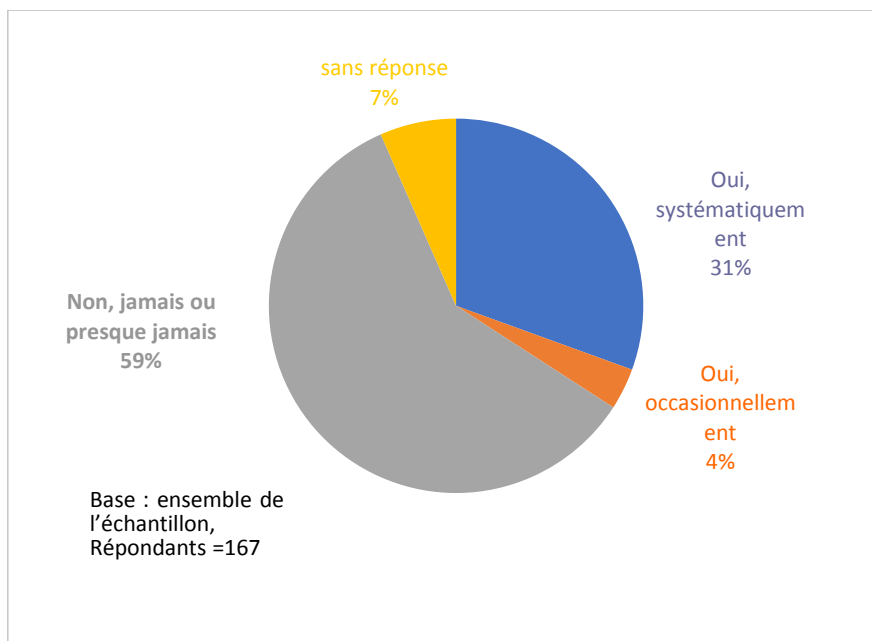


17 : Revues SHS. Répartition des recettes et des revenus (papier, numérique, subventions).

### 3.3. L'absence de formalisme juridique.

Les auteurs ne sont pas rémunérés (98 % des répondants), pas davantage les évaluations des articles par les pairs. Le travail de traduction est en revanche rémunéré de façon systématique par près de 40 % des revues concernées. **L'absence de formalisme juridique dans les relations avec les auteurs** traduit le fonctionnement coutumier dont s'accommodent nombre de revues aussi bien que leurs auteurs. La plupart des revues ne signent pas ou presque jamais de contrats avec les contributeurs. **Seul un tiers des revues signent systématiquement un contrat avec les auteurs.**

<sup>32</sup> *Étude sur l'économie des revues françaises en sciences humaines et sociales. rapport 2<sup>e</sup> phase, § 7.1.2.*



18 : Revues SHS. Pourcentage de revues proposant un contrat aux auteurs

### 3.4. Une évaluation majoritairement exigeante.

La plupart des articles de recherche sont soumis à **une évaluation en double aveugle** par des correspondants extérieurs au comité de rédaction<sup>33</sup>, garantissant la rigueur scientifique et l'anonymat de la procédure. Il reste que ce travail d'évaluation n'est jamais chiffré dans l'économie des revues. En moyenne la validation des articles requiert 2 à 3 allers-retours et le délai moyen d'acceptation est de 6 mois, le délai de publication pouvant être plus long. Ces délais sont évidemment fonction de la périodicité des revues, et de choix éditoriaux propres à chaque publication (numéros thématiques ou varia).

### 3.5. La diffusion papier *et* numérique, modèle dominant.

Bon nombre de revues de recherche paraissent désormais uniquement sous forme numérique (19 %), majoritairement en accès ouvert gratuit,<sup>34</sup> **mais il est remarquable que la diffusion mixte (papier et numérique) demeure la pratique dominante pour la plupart des titres (69 %).**

La diffusion exclusivement papier devient minoritaire (13 %). **La quasi-totalité des revues diffusées uniquement en format papier envisage de passer au numérique d'ici à 2021 ou 2022.**

**D'ici à 2021, si toutes les revues mettent en œuvre les changements de tarification qu'elles envisagent, la part du mode de diffusion mixte passera de 69 % à 74 % (+5 points) et celle de la diffusion exclusivement numérique de 19 % à 21 % (+2 points)<sup>35</sup>.**

<sup>33</sup> Il y a sur ce point une évolution notable par rapport aux constats critiques de S. Barluet en 2006.

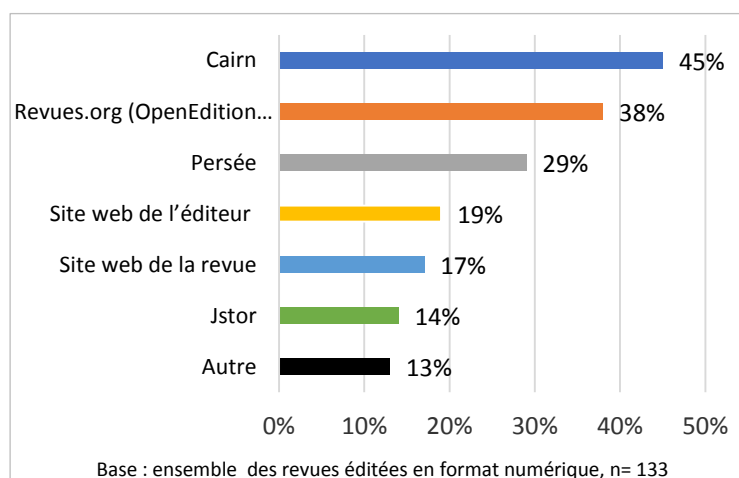
<sup>34</sup> Pour 81 % des revues uniquement numériques (88 % pour les revues numériques depuis l'origine, 73 % pour les revues qui avaient précédemment une version papier).

<sup>35</sup> Ces chiffres ne portent que sur l'échantillon de revues ayant répondu à l'enquête. Par ailleurs, le passage à l'accès ouvert sur la plateforme OpenEdition est d'au moins 15 titres de revues par an.

Le modèle de diffusion mixte s'assortit de **barrières mobiles**. L'accès aux articles n'est alors libre et gratuit qu'après une durée souvent bien plus longue que les 12 mois d'embargo recommandés pour les SHS pour le dépôt par l'auteur en archives ouvertes : **82 % des répondants ayant une diffusion numérique (avec ou sans version papier) et une tarification mixte ont recours à une barrière mobile dont la durée médiane est de 24 mois**, et, pour 40 % des revues avec barrière mobile, supérieure ou égale à 36 mois.

Une majorité de répondants constate **la baisse du nombre des abonnements** (donnée confirmée par d'autres sources), l'impact étant extrêmement variable selon les revues, l'échantillon comportant aussi bien des revues de 50, 100, 200, 500 et plus de 1000 abonnés.

**La diffusion numérique s'effectue principalement sur Cairn et OpenEdition (anciennement Revues.org)**, ces deux plateformes assumant la diffusion de 73 % des revues de SHS ayant répondu à l'enquête (10 % des répondants indiquent être présents simultanément sur les deux).



19 : Revues SHS. Répartition en % selon les plateformes.

Sur ces plateformes la consultation en flux (*streaming*) est l'usage le plus courant. Les statistiques de diffusion sont consultées, mais rarement exploitées, soit que leur interprétation soit considérée comme difficile, soit que la question de l'audience regardée comme un point de vue « *commercial* » (sic) n'intéresse pas.

### 3.6. L'accès ouvert : des points de vue contrastés.

Concernant l'accès ouvert, les points de vue des responsables de revue sont contrastés et dépendent du niveau d'information des interlocuteurs et de la situation particulière de chaque revue. Les uns mettent l'accent sur les avantages d'une diffusion gratuite des travaux de recherche scientifique, tandis que d'autres, qui préoccupent les risques d'un passage mal maîtrisé à l'accès ouvert, évoquent la perte de recettes suivie du retrait possible de l'éditeur et peut-être de l'arrêt de la publication. Peu utilisé en sciences humaines et sociales, le modèle auteur-payeur (*APC : Article Processing Charges*) n'est pas évoqué.

Au vu des entretiens qualitatifs, nombreux sont les responsables de revues qui n'ont pas une vision économique précise de l'accès ouvert. Parmi les obstacles à l'Open access sont mentionnés le risque de dépendance trop forte vis-à-vis de l'institution de rattachement qui prendra en charge les coûts de fonctionnement, ou encore le risque de moindre exigence scientifique. Mais pour d'autres, qui sont

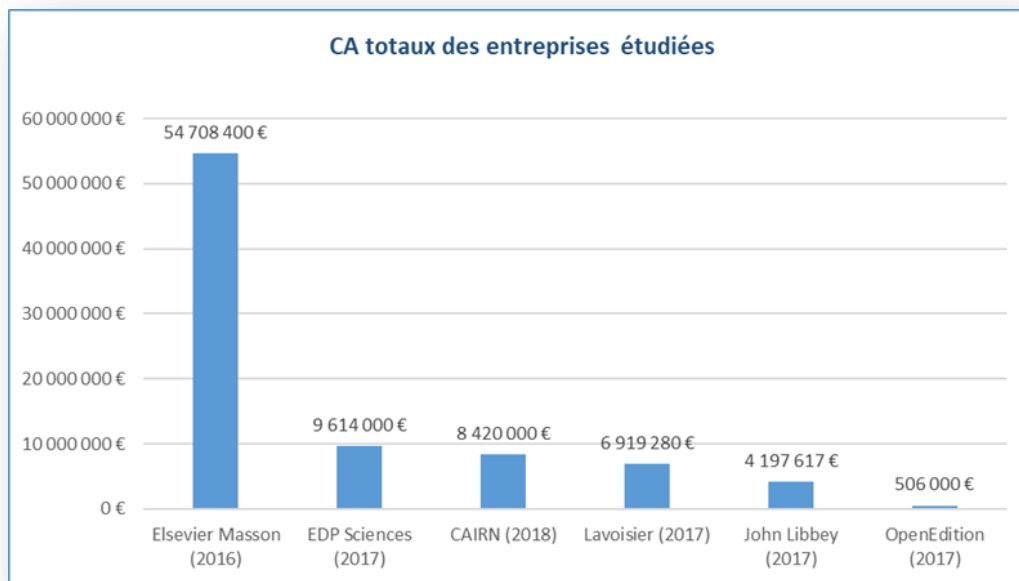
passés à l'accès ouvert depuis plusieurs années et dont l'audience a augmenté, l'expérience paraît positive.

## 4. PLATEFORMES ET AGRÉGATEURS DE CONTENUS.

Confiée au cabinet Ourouk, l'étude sur les plateformes françaises de diffusion et agrégateurs de contenus a porté sur 5 entreprises privées (Cairn, EDP Sciences, Elsevier Masson, John Libbey Eurotext, et Lavoisier) et 4 acteurs publics (OpenEdition, Episciences, Cedram et Persée). On a joint en annexe des tableaux d'indicateurs permettant de comparer leurs caractéristiques.

### 4.1. Taille des entreprises.

Parmi les entreprises privées françaises, ce sont les petites et très petites entreprises<sup>36</sup> qui dominent à l'exception d'Elsevier-Masson (54 millions d'euros de CA), entreprise française filiale d'un grand groupe international. À titre de comparaison avec des plateformes étrangères, Ebsco industries a réalisé un chiffre d'affaires global en 2017 de 2,8 milliards de dollars (environ 2,5 milliards d'euros) ; ProQuest, 866 millions de dollars (environ 780 millions d'euros) en 2019 ; Cambridge University Press, 316 millions de livres sterling (environ 367 millions d'euros) en 2018. JSTOR, 64 millions de dollars en 2015 (environ 58 millions d'euros, un CA proche de celui réalisé par Elsevier Masson).



20 : Plateformes étrangères & plateformes françaises : comparaison du C.A.

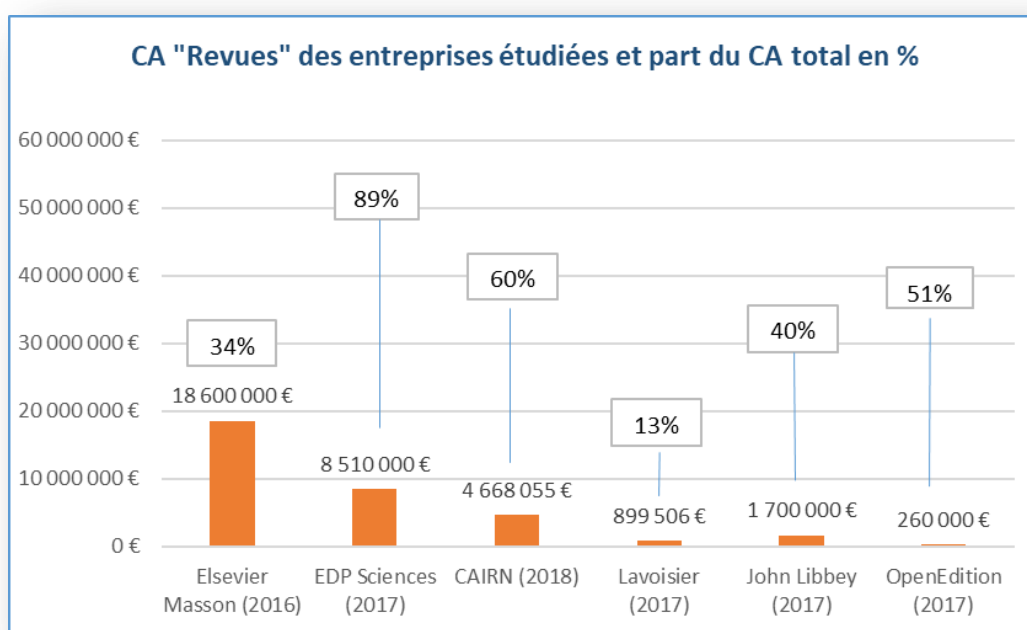
Les plateformes publiques sont pour la plupart des unités mixtes de service (UMS) dont le budget annuel ne dépasse pas 1 million d'euros à l'exception d'OpenEdition dont le budget de 2,9 millions d'euros est voisin de celui de la plateforme publique canadienne Erudit, soit 3,3 millions de dollars canadiens (environ 2,3 millions d'euros) en 2018. En termes de chiffre d'affaires, la comparaison entre

<sup>36</sup> Pour l'INSEE, le CA d'une TPE est inférieur à 2 millions €.

plateformes accuse les différences entre les entreprises (cf. graphique n°20), le chiffre d'affaires d'OpenEdition, (506 000 € de CA annuel) restant très modeste.

## 4.2. Part de l'activité revue.

Il n'a pas été possible de dissocier dans les chiffres d'affaires la part de l'activité revenant aux revues académiques de celle revenant aux revues techniques et professionnelles. Entendue au sens le plus large, l'activité revue varie fortement d'une plateforme à l'autre, allant par exemple de 13 % pour Lavoisier à 89 % pour EDP, les autres activités allant de l'édition de livres à la fourniture de services en ligne en passant par l'hébergement de services ou les activités liées à la formation professionnelle. On remarque que Elsevier Masson a généré un chiffre d'affaires de 18,6 M€ en 2017 pour son activité « Revues », soit un montant supérieur à la somme de ceux de ses quatre concurrents (de 0,9 M€ pour Lavoisier à 8,5 M€ pour EDP Sciences).



21 : Plateformes privées. Part du CA consacré à l'activité revue.

De même les plateformes publiques, suivant leurs missions respectives, consacrent une part très variable de leur budget annuel à l'activité revue. Celle-ci ne représente que 35 % du budget d'OpenEdition tandis que Persée dont la fonction principale est de valoriser des collections patrimoniales y consacre la totalité de son budget. Ces écarts concernent aussi bien des plateformes qui diffusent d'une dizaine de revues (Episciences, CEDRAM) à plus de 400 (OpenEdition Journals et Cairn).

## 4.3. Éditeurs.

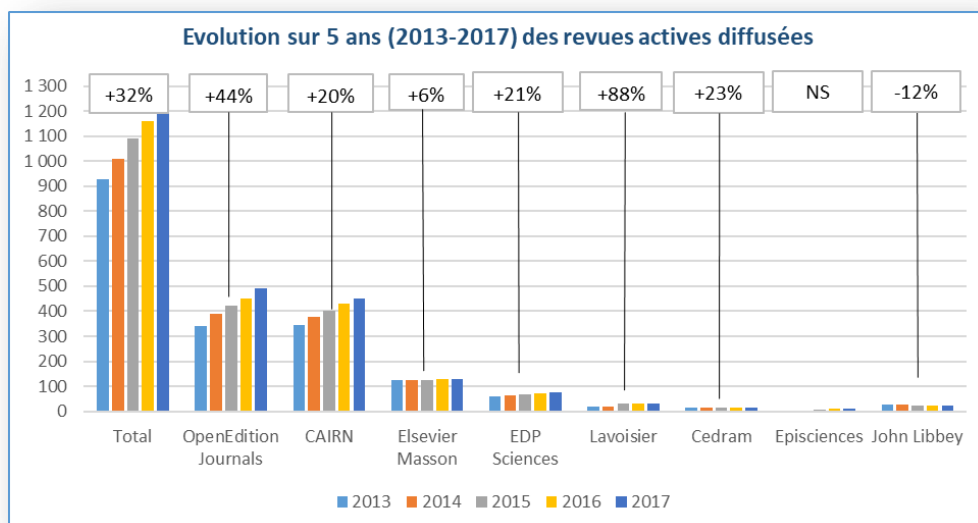
Les éditeurs qui confient leurs revues aux plateformes sont principalement des sociétés savantes (40 %), des laboratoires publics (26 %) et des presses d'université (19 %), les autres titres relevant d'éditeurs privés (14 %).

En 2017, l'ensemble des plateformes étudiées proposait 1 200 revues, 78,5 % de ces titres étant diffusés par OpenEdition (492 titres) et Cairn (450 titres), ces deux plateformes représentant à elles seules la majorité des revues de SHS diffusées en numérique.

Le panel des 9 sociétés étudiées est très représentatif des sciences humaines et sociales (901 titres) et du secteur santé-médecine (160 titres). *A contrario*, on peut remarquer la modeste présence des autres disciplines scientifiques sur les plateformes françaises : 31 titres en mathématiques/informatique, 25 revues en « sciences & techniques », 19 revues en sciences de la vie et environnement, 19 revues en physique/astronomie, et 27 revues en paramédical.

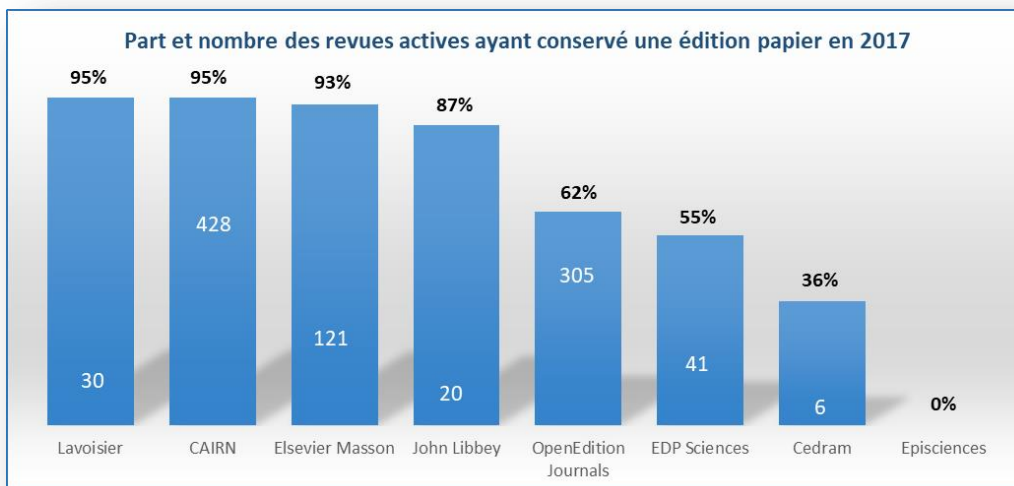
#### 4.4. Forte croissance du nombre de titres passés en numérique.

La croissance du nombre de titres diffusés en numérique par des plateformes est un trait dominant des 5 dernières années : sur l'ensemble des plateformes étudiées, elle a été de 32 % sur 5 ans (2013-2017).



22 : Croissance de la diffusion numérique (2013-2018)

Cette croissance de la diffusion en numérique ne s'accompagne pas d'un abandon des éditions papier, les abonnements restant une des principales sources de revenus. Dans ces conditions une majorité de revues proposent une diffusion mixte, tirant plus ou moins profit du numérique.



23 : Pourcentage de revues mixtes (papier/numériques) selon les plateformes

**Le chiffre d'affaires de la partie revue provient pour l'essentiel des abonnements.** La part des autres revenus comme le paiement à l'article (*pay per view*) ou le *freemium* restant modeste. Ainsi, le *freemium* (documents accessibles en HTML, mais payants au format PDF ou ePub) représente environ 13 % du chiffre d'affaires des revues pour la plateforme OpenEdition.

Quant à la pratique du paiement par l'auteur ou APC<sup>37</sup>, elle est peu répandue dans les revues françaises de recherche, et quand c'est le cas, uniquement dans les disciplines des sciences exactes et naturelles (STM).

Les revues purement numériques sont nettement plus nombreuses dans le secteur public, souvent en libre accès immédiat sans barrière mobile.,

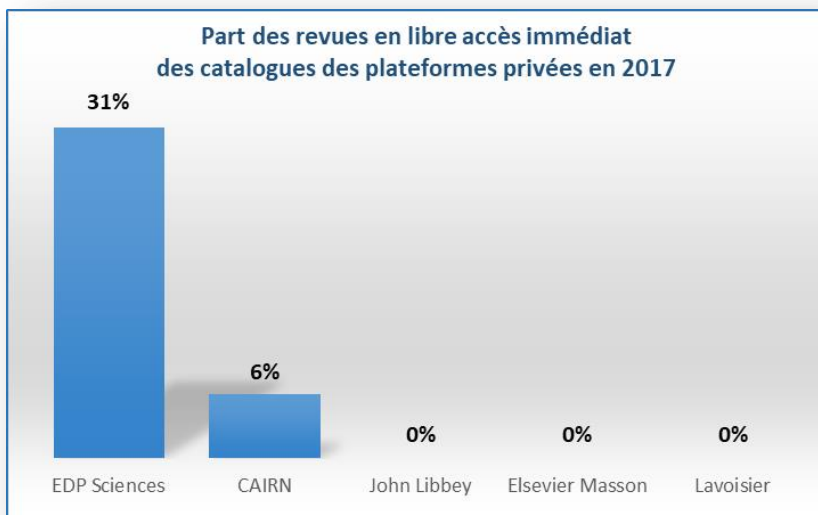
#### 4.5. Part de l'accès ouvert.

Au cours de la période 2013-2017, le nombre de revues actives diffusées en libre accès immédiat a augmenté de 88 %.

Avec 100 % de revues diffusées en libre accès immédiat pour Episciences, CEDRAM et Persée (Persée ne diffuse que des archives de revues actives et inactives), et 71 % pour OpenEdition Journals, les plateformes publiques se sont clairement engagées dans cette voie.

Pour les plateformes privées, seul EDP Sciences a développé une politique éditoriale significative dans ce sens.

<sup>37</sup> APC : *article processing charges* (appelé également « modèle auteur-payeur »).



24 : Plateformes privées : part des revues en accès ouvert immédiat

#### 4.6. Perspectives à court moyen/terme.

- Quelles mutualisations ?

Avec des moyens limités, les plateformes françaises ambitionnent d'améliorer la qualité de leurs services et de leur audience internationale.

Les projets de rapprochement et de développements communs évoqués il y a quelques années n'ont connu aucune suite et se heurtent à des cultures, économiques, techniques et humaines profondément différentes. Cependant, comme le comité de suivi l'a fait pour l'adoption de la norme COUNTER 5, **le MESRI pourrait inciter à l'interopérabilité de services entre les deux plateformes de SHS, OpenEdition et Cairn.**

OpenEdition a engagé une réflexion sur une infrastructure commune de modules d'édition électronique.

EDP Sciences, racheté en 2019 par une société d'édition chinoise (*Chinese Science Publishing and Media*) poursuit la migration de ses revues vers le libre accès en privilégiant le modèle de « *Transformative agreements* » ou accords de transformations<sup>38</sup>.

John Libbey Eurotext, tout en maintenant un socle de revues professionnelles, va inciter ses revues de recherche en santé/ médecine à publier davantage en anglais pour améliorer leur facteur d'impact. Lavoisier constatant le déficit chronique de plusieurs revues scientifiques envisage de les céder ou de les arrêter.

<sup>38</sup> Ces contrats commerciaux associent abonnements et frais de publication (APC) en vue d'une transition vers l'accès ouvert. Une ou plusieurs institutions obtiennent des abonnements à un ensemble de revues (bouquets) pendant une période allant de 3 à 5 ans. L'éditeur permet à leurs ayants droit d'accéder aux contenus des revues, et garantit la publication en accès ouvert dans ses revues des productions des chercheurs des signataires.



Elsevier Masson s'oriente vers l'utilisation du « *deep learning* » et de l'intelligence artificielle pour raccourcir les délais de publication, augmenter la visibilité des contenus et créer de nouveaux services.

Une partie des éditeurs privés (Cairn, Elsevier Masson, John Libbey Eurotext) envisagent un modèle hybride APC/abonnements pour tout ou partie de leurs revues.

Pour les plateformes publiques engagées dans l'accès ouvert immédiat, l'enjeu est de disposer d'une visibilité pluriannuelle des budgets qu'elles peuvent consacrer à leur développement et à la professionnalisation des revues qu'elles diffusent.

Pour OpenEdition, la priorité est de résorber la dette technique de la plateforme, de mieux mutualiser l'exploitation des revues et de leurs contenus et d'être en mesure de faire face à l'afflux de candidatures de revues souhaitant publier en mode mixte ou exclusivement en numérique.

#### **L'étude OUROUK souligne la fragilité économique des plateformes françaises :**

*« À l'exception d'Elsevier Masson adossé au Groupe RELX, force est de constater la fragilité économique d'acteurs de petite taille, dispersés, face aux grands groupes d'édition internationaux. [...] Faute d'alternative rentable, les acteurs privés font durer le modèle économique de l'abonnement, pluriannuel si possible. Avec des moyens limités, ils ne peuvent pas développer des services dits « à valeur ajoutée » pour les chercheurs et leurs institutions (statistiques et analyse sur de grands corpus, TDM...) qui leur permettraient d'augmenter et de diversifier leurs sources de revenus. Si les revues médicales et paramédicales s'adressent à un large public de scientifiques et de professionnels dans le monde francophone (Elsevier Masson, surtout), il n'en est pas de même pour les revues de haut niveau en « sciences dures », ni d'une grande partie des revues en SHS qui touchent des publics très limités et dont les articles en français sont mal indexés dans les grandes bases de données internationales. Il existe donc un risque réel que des acteurs comme Lavoisier et John Libbey Eurotext cessent de diffuser des revues de recherche à plus ou moins brève échéance. Il n'est donc pas impossible qu'à un terme relativement proche, l'édition scientifique française ne se limite aux sciences humaines et sociales, portée par deux acteurs : Cairn et OpenEdition. »<sup>39</sup>*

#### **4.7. Revues françaises et plateformes étrangères.**

Comment se situent les plateformes françaises au plan international ? L'étude complémentaire menée par le cabinet OUROUK sur quelques plateformes étrangères<sup>40</sup> répartit les plateformes en trois grandes catégories d'acteurs :

1. Les grandes entreprises internationales, concurrentes entre elles et avec d'autres producteurs de contenus (Springer Nature, Clarivate, Lexis Nexis) sur le même marché (EBSCO, ProQuest, Elsevier avec Masson),
2. Les plateformes de taille moyenne (Cambridge University Press, JSTOR, Cairn avec des positionnements en partie concurrentiels. Dans la même catégorie figurent aussi des entreprises de taille plus réduite (EDP Sciences, OpenEdition), certaines visant nettement un marché linguistique ou national » (SciELO, ERUDIT),
3. Des plateformes de taille modeste et plus spécialisées, comme Open Library of Humanities, Persée, Cedram, Episciences.

<sup>39</sup> Etude sur l'économie et l'organisation éditoriale des plateformes, p. 10.

<sup>40</sup> EBSCO, ProQuest, Cambridge University Press, JSTOR, Project Muse, Erudit, SciELO, Open Library of Humanities

Par rapport à la situation française, les plateformes étrangères présentent trois caractéristiques :

- **Leur adossement soit à plusieurs universités ou à une grande université de recherche** (Princeton, John Hopkins, Cambridge, Birbeck), soit à un consortium (Montréal-Laval-Québec).
- **Le rôle de l'investissement privé** sur projet, ou d'investissements à but non lucratif via des fondations (Fondation Mellon par exemple).
- **La diversité des modèles économiques.** À noter d'ailleurs qu'en dehors de l'abonnement, aucun modèle n'est véritablement stabilisé et que les plateformes sont en pleine évolution qu'il s'agisse de la recherche de nouveaux financements, de la réduction des coûts ou de l'accès ouvert.

Toutes ensemble, les 8 plateformes étrangères étudiées proposent 36 065 revues, mais seulement 560 revues françaises, soit 2 % de l'ensemble.

	Nb revues	dont France	en %
EBSCO	23423	399	2%
ProQuest	7106	91	1%
JSTOR	2600	67	3%
MUSE	674	1	0%
Cambridge	380	1	0%
Erudit	204	1	0%
SciELO	1654	0	0%
OLH	24	0	0%
<b>total</b>	<b>36065</b>	<b>560</b>	<b>2%</b>

25 : Plateformes étrangères : présence des revues françaises

Pour les revues françaises de SHS, le recours à des plateformes étrangères demeure faible. Sur JSTOR, plateforme étrangère la plus souvent mentionnée par les responsables de revues, on ne trouve que 67 titres dont 53 se trouvent aussi sur *Cairn* et 5 sur *OpenEdition*. Le choix d'une plateforme étrangère est souvent le fait de l'éditeur ou de l'agrégateur :

*« En résumé, l'intérêt pour une revue française d'établir un partenariat avec l'une des plateformes internationales est surtout lié à la diffusion par un agrégateur commercial avec une clientèle internationale et anglophone, mais ouverte à des revues non anglophones. Des services comme ceux de ProQuest et d'EBSCO proposent des contrats (licences) pour redistribuer certaines parties des portefeuilles de nombreux éditeurs à un plus large éventail d'institutions que ne le feraient les licences de nombreux ensembles de revues scientifiques directement par leurs éditeurs. Il s'agit donc avant tout d'EBSCO, de ProQuest, de JSTOR et (théoriquement) de MUSE, Lavoisier ou John Libbey par exemple) ou de l'agrégateur (partenariat entre Persée et Erudit)<sup>41</sup>. »*

Rappelons la langue de publication des articles : selon l'enquête sur les revues SHS, ceux-ci sont principalement (50 %) voire exclusivement (37 %) en français. De fait, nombre de revues françaises semblent plutôt tournées vers une audience régionale ou nationale.

<sup>41</sup> Étude sur l'économie et l'organisation éditoriale des plateformes et des agrégateurs de revues scientifiques françaises, p.75.



## Conclusions et recommandations

À l'heure où certains semblent croire que l'autoédition et l'autodiffusion d'articles représentent l'avenir inexorable de la communication scientifique, il faut réaffirmer le rôle des revues : lieux d'une identité scientifique (méthodes, disciplines ou inter-disciplines), lieux d'évaluation et de validation exigeantes de la recherche, instances de création, instances de valorisation et de diffusion des idées, les revues demeurent un élément essentiel de la vie scientifique dont elles assurent en partie la régulation et la promotion. Il y va de la vitalité de la science française dont le rayonnement ne doit pas passer seulement par des publications dans des revues étrangères. La capacité de l'édition scientifique française à publier la recherche de chercheurs non français relève aussi d'une dimension stratégique pour le rayonnement de la recherche française.

Préserver et développer la diversité, la pluralité et la vitalité des revues scientifiques françaises, tout en favorisant et en accélérant le passage à un accès de plus en plus ouvert aux articles scientifiques, a été l'objectif maintes fois réaffirmé par les pouvoirs publics notamment en 2015 lors de la préparation de la loi « Pour une République Numérique » puis de la promulgation de cette loi en octobre 2016 et enfin du lancement du Plan national pour la Science Ouverte en 2018.

Tous ces objectifs sont-ils contradictoires, et dans le cas contraire comment peuvent-ils être atteints ?

### **Le dépôt des articles en texte intégral ne déstabilise pas l'économie de l'édition.**

Les études conduites par le comité de suivi de l'édition scientifique démontrent – en tous cas pour la période observée (2010-2018) – que les dépôts par les auteurs de leurs articles dans des archives ouvertes sont faibles et, de ce fait, sont loin de déstabiliser l'économie des revues françaises, d'autant que les auteurs ne déposent leurs articles en moyenne que 2 ans après leur publication. **L'effet principal de l'article 33 de la loi du 7 octobre 2016 a été de préciser les règles de dépôt en conformité avec les recommandations européennes et de clarifier sur ce point les rapports entre éditeurs et auteurs.** Conformément à la volonté du législateur et comme l'a rappelé le rapporteur de la commission des lois, **le dépôt d'une publication doit rester volontaire de la part de l'auteur.** Cependant le développement d'archives ouvertes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche est en plein essor au plan international et ce mouvement s'accroîtra en France comme ailleurs.

### **Les difficultés de l'édition de revues scientifiques françaises proviennent de la baisse continue des abonnements que ne compensent pas les recettes du numérique.**

Au moment où les incitations au développement de l'accès ouvert s'intensifient, l'édition scientifique française de revues entre dans une phase de plus en plus critique. Source principale de leurs revenus, les abonnements papier des revues diminuent inexorablement. Cette diminution, estimée entre 4 % à 8 % par an selon les éditeurs, s'inscrit dans une longue évolution. Deux exemples : un éditeur de SHS constate la baisse de 50 % en dix ans (2008-2018) des abonnements aux 10 revues qu'il publie ; un autre observe une baisse de 44 % sur l'ensemble des 23 revues qu'il édite. Exception faite pour un nombre très restreint de revues, les ventes au numéro sont marginales et la diffusion en librairie limitée à quelques rares points de vente. Certes près de 70 % des revues publient à la fois une édition

papier et une édition numérique, mais jusqu'à présent les revenus du numérique, y compris ceux du *freemium* (service de base gratuit, autres prestations payantes), ne compensent pas la baisse des recettes. **La diffusion numérique a eu pour effet d'augmenter l'audience des revues, notamment au-delà du monde académique, mais sans accroître significativement leurs revenus. Aucun modèle économique alternatif soutenable ne s'est encore imposé.**

Les revues exclusivement numériques, souvent très spécialisées et adossées à des institutions de recherche vivent grâce aux financements publics et de ce fait ont pu faire le choix d'un accès ouvert. D'autres revues publiées par des associations, des sociétés savantes, des éditeurs privés peuvent moins facilement abandonner toute recette provenant de la vente de leurs publications. **Ainsi continue à survivre le modèle de l'abonnement individuel, mais surtout collectif, largement porté par les achats institutionnels français et étrangers.**

Même numérique, l'édition scientifique a des coûts. Les coûts complets s'avèrent mal connus, non identifiés ou sous-évalués par nombre de responsables de revues. C'est un autre enseignement de notre enquête qui atteste aussi le manque de formalisme juridique dans lequel vivent une grande partie des revues. D'où des attitudes très diverses vis-à-vis de l'abaissement des barrières mobiles et du développement de l'accès ouvert.

Confrontée à la concurrence internationale et à la domination de l'anglais comme langue scientifique, l'édition de revues françaises de sciences exactes, sciences naturelles, médecine et techniques (STM) se réduit progressivement à un petit nombre d'acteurs, tous en difficulté à l'exception de Masson. L'édition de revues françaises en sciences humaines et sociales, riche de sa diversité de titres, s'appuyant sur une recherche publiée encore largement en langue française, se maintient, mais de nombreuses revues sont à la recherche de financements compensant leurs pertes de recettes.

La forte croissance de la diffusion numérique des revues de SHS (+32 % en 5 ans) est un phénomène qui va s'accroître. Des revues exclusivement papier vont passer en diffusion numérique soit en conservant une édition papier, soit en abandonnant complètement le papier quitte à proposer des impressions à la demande. À ces demandes de diffusion numérique va s'ajouter la croissance du nombre de titres de monographies numériques.

**La diffusion numérique des revues passe par les plateformes françaises existantes ayant déjà une longue expérience éditoriale et technique.** Celles-ci sont-elles prêtes pour autant à faire face à une croissance de la demande dans les cinq prochaines années sans de nouveaux investissements ? Sans doute que non.

Les plateformes françaises demeurent en effet à un niveau très modeste par rapport aux plateformes étrangères, qu'il s'agisse de leurs capacités d'investissement ou de leurs capacités humaines et techniques. Dans son ensemble, exception faite de maisons d'édition devenues des filiales de groupes internationaux, ce secteur est également fragile.

Associant achats responsables et soutien aux plateformes, le plan de soutien à l'édition scientifique, malgré la modestie de crédits à caractère plutôt incitatifs, est une initiative salutaire qui après une mise en place trop longue commence à produire des résultats. Le nombre d'établissements participant aux groupements de commandes s'accroît, le nombre de revues et d'articles en accès ouvert augmente et l'adoption de normes identiques va notamment permettre d'avoir une vision partagée et plus précise de l'audience des revues.

Compte tenu de son importance pour un grand nombre de revues, l'observation concertée des effets de l'abaissement des barrières mobiles à 12 mois de revues SHS est une expérimentation qu'il faut continuer à suivre si l'on veut en comprendre finement les conséquences et soutenir intelligemment l'évolution vers davantage d'accès ouvert. Rappelons que la durée moyenne des barrières mobiles des revues de SHS dépasse deux ans, et s'étend bien au-delà pour nombre d'entre elles : par conséquent l'effort demandé aux revues est d'ampleur et ne doit pas être sous-estimé.

**Deux plateformes, Cairn et OpenEdition assument à elles seules la plus grande part de la diffusion des revues françaises de SHS : elles jouent un rôle essentiel et ce rôle ne peut que s'accroître. L'une et l'autre doivent donc impérativement être confortées et renforcées pour être en mesure de faire face à la croissance de la diffusion numérique.** Les orientations propres à soutenir l'édition scientifique française doivent tenir compte de cette situation.

**En conclusion, le comité de suivi propose les mesures suivantes :**

***Soutien à l'édition scientifique***

- **Poursuivre et pérenniser les groupements de commandes pluriannuels.** Cette formule qui a été consolidée par le plan de soutien 2017-2021 a le double avantage de rationaliser l'achat public de publications scientifiques, et de garantir une visibilité pluriannuelle à moyen terme aussi bien aux plateformes qu'aux revues.
- **Accorder des crédits d'investissement dans un programme PIA4 ou équivalent** à l'extension et à la consolidation des plateformes françaises orientées vers l'accès ouvert.
- **Accompagner l'abaissement des barrières mobiles** non seulement dans le cadre du « plan national pour la Science Ouverte », mais aussi dans les autres dispositifs d'aide à l'édition.
- **Encourager l'accès ouvert sans exclusives.** Avec chacune des plateformes participant au plan de soutien les modalités d'extension de l'accès ouvert sont diversifiées. Comme le montrent les exemples internationaux, il existe une pluralité de modèles possibles pour assurer l'équilibre économique d'une publication et la diversité des formes d'édition doit être impérativement préservée.
- **Expérimenter de nouveaux modèles économiques s'inspirant d'expériences étrangères.** Financements participatifs (« *crowdfunding* »), recours à des financements privés (fondations, financements d'entreprise sur projet), consortiums, toutes ces voies pourraient être expérimentées à la lumière d'expériences étrangères.
- **Encourager les initiatives de mutualisation entre plateformes :** tout en maintenant l'autonomie des plateformes, la mutualisation de développements permettrait de renforcer l'attractivité de celles-ci et de réaliser des économies d'échelle. Par exemple, la mutualisation d'efforts concernant les dispositifs électroniques de soumission et d'évaluation de manuscrits, d'enrichissements bibliographiques, de détection du plagiat, la traduction automatique, le référencement international, l'expérimentation de modèles économiques, le développement de l'interopérabilité entre plateformes (par exemple entre les livres et leurs comptes-rendus, qui sont par construction *transplateformes*), etc. seraient au bénéfice de tous et susceptibles d'accélérer l'évolution des services offerts à la communauté scientifique. Enfin, une démarche mutualisée des plateformes devrait permettre d'améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées de leurs interfaces et des contenus qu'elles diffusent.

**Sécurité juridique et droit d'auteur**

- **Systématiser les contrats auteurs/éditeurs.** Ne plus se contenter de contrats tacites entre les responsables de revues, les auteurs, les éditeurs. Pour rappel, on estime que seuls 31 % des revues de SHS signent un contrat. À l'heure du numérique et *a fortiori* quand il s'agit d'accès ouvert, l'accord de l'auteur doit être explicite.

**Développement des fonctions d'observation et d'étude :**

- **Poursuivre l'observation de l'édition scientifique dans un cadre partenarial et interministériel.** Poursuivre les études des revues à d'autres disciplines SHS (droit, économie, psychologie par exemple), mais aussi au secteur des STM, élargir aux monographies, suivre avec précision la démographie des revues et de l'édition scientifique. Collecter des données quantitatives et qualitatives pour analyser l'évolution de l'édition scientifique sans discontinuité. L'analyse de l'audience et de l'impact des plateformes étrangères devrait être engagée. Enfin il faudra veiller à ce que les enquêtes et les données correspondantes soient conservées, diffusées et facilement accessibles.

**Traduction :**

- Poursuivre au moyen d'appels d'offres réguliers les initiatives visant à améliorer qualitativement le référencement des publications françaises, et donc la traduction des métadonnées. Inciter les revues à mutualiser leurs ressources dans le domaine de la traduction,

**Information et concertation :**

- **Faciliter la diffusion des études et travaux sur l'édition scientifique** notamment auprès des réseaux de chercheurs et dans les écoles doctorales.
- **Développer l'information en direction des responsables de revues, et des auteurs.** La complexité des évolutions techniques, juridiques, économiques en cours appelle un travail d'information, d'explication dans un langage accessible qui doit dépasser le cercle des spécialistes et des professionnels de l'information.
- **Associer les parties prenantes** (chercheurs, éditeurs publics et privés, spécialistes de l'information scientifique) à la préparation des mesures de soutien et à leur évaluation. Nous renvoyons sur ce point au rapport de J.-Y. MERINDOL.
- **Mieux coordonner les actions de soutien à l'édition scientifique entre les départements ministériels :** L'État, les organismes publics en général, les agences de financement de la recherche ont un poids considérable vis-à-vis de l'édition scientifique. Parmi les aides indirectes ou directes à l'édition, on peut citer le régime fiscal (livres, revues), les aides du CNL et du CNRS, du ministère de la Santé (dispositif SIGAPS), la prise en charge d'emplois dédiés aux secrétariats de rédaction, la mise à disposition de locaux, les groupements de commandes et achats publics via des organismes divers (universités, organismes de recherche, hôpitaux, etc.) ou via des marchés centralisés, les investissements exceptionnels comme le programme « Investissements d'avenir ». Toutes ces interventions méritent d'être davantage mesurées et coordonnées.

Daniel RENOULT

*Président du Comité de suivi de l'édition scientifique*

## Bibliographie sélective

### ÉTUDES COORDONNÉES PAR LE COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉDITION SCIENTIFIQUE

Comité de suivi de l'édition scientifique. 2019. Soutien à l'édition de revues scientifiques. Rapport d'étape 2017 – 2018. [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Edition\\_scientifique/05/9/Rapport\\_Etape\\_CSES\\_03\\_2019\\_1100059.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Edition_scientifique/05/9/Rapport_Etape_CSES_03_2019_1100059.pdf)

GAYOSO, Emile. La Diffusion sur HAL, Academia et ResearchGate des articles de recherche des revues françaises de sciences humaines et sociales (SHS). 30 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE/IDATE. Étude sur l'économie des revues en sciences humaines et sociales. 2019.

OUROUK Étude sur l'économie et l'organisation éditoriale des plates-formes et des agrégateurs de revues scientifiques françaises. 2019. 2 vol.

### ÉTUDES SUR LES REVUES (Sélection)

BACACHE-BEAUVALLET, Maya. BENHAMOU, Françoise BOURREAU, Marc. 2015. Quel délai pour le libre accès des revues de science humaines et sociales en France ? *Note IPP* n°19. <https://www.ipp.eu/publication/n19-delai-libre-acces-revues-sciences-humaines-et-sociales-shs-france/>

BACACHE-BEAUVALLET, Maya. BENHAMOU, Françoise BOURREAU, Marc. 2015. Les revues de sciences humaines et sociales en France : libre accès et audience. <https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2015/07/revues-shs-rapport-IPP-juillet2015.pdf>

BARLUET Sophie. 2004. *Édition de sciences humaines et sociales : le cœur en danger*. Paris, Presses universitaires de France. 171 p. (Quadrige).

BARUET Sophie. 2006. *Les Revues françaises aujourd'hui : entre désir et dérives, une identité à retrouver*. Rapport de mission pour le Centre national du Livre. Paris, CNL.

CHARTRON Ghislaine. MINON Marc. 2005. *État des lieux comparatifs de l'offre de revues SHS : France, Italie, Espagne. Étude réalisée pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. [https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00001561/document](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001561/document)

Comité de suivi de l'édition scientifique. 2019. *Soutien à l'édition de revues scientifiques* : [http://cache.media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/Edition\\_scientifique/05/9/Rapport\\_Etape\\_CSES\\_03\\_2019\\_1100059.pdf](http://cache.media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/Edition_scientifique/05/9/Rapport_Etape_CSES_03_2019_1100059.pdf)

CONTAT Odile et GREMILLET Anne- Solweig, 2015, « Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 7 | 2015, mis en ligne le 13 octobre 2015, URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/1716>.

DASSA, Michèle. KOSMOPOULOS, Christine. PUMAIN, Denise. Journalbase. Comparer les bases de données scientifiques internationales en sciences humaines et sociales (SHS), *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2010. <http://cybergeo.revues.org/22864>

Économie et politique de l'accès ouvert : les revues à l'âge numérique. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. 2015, tome 62, n°4bis.

IDATE. Cairn Info. 2015. *L'Open access et les revues SHS de langue française : tendances du secteur, évolution de l'environnement réglementaire et perspective 2018*. <http://www.openaccess-shs.info/wp-content/uploads/2015/10/Etude-IDATE-CAIRN-INFO-20151002.pdf>



KOSMOPOULOS Christine, PUMAIN, Denise, « Les sciences humaines et sociales, moteurs de l'accès ouvert : la preuve par Cyberge » , *Cyberge : European Journal of Geography*, 861, mis en ligne le 03 août 2018., URL : <http://journals.openedition.org.inshs.bib.cnrs.fr/cyberge/29209>.

LEVY-ROSENWALD, Marianne. 2012. L'Édition en sciences humaines et sociales pour une contribution du CNL à son développement. Paris, CNL. 94 p.

MARTINEZ Ruth, VAJOU Michel, MAIGNIEN Yannick. 2009. L'Édition scientifique française en sciences humaines et sociales Une étude réalisée pour le TGE Adonis par le GFII Avec l'appui de M.V. Études et Conseil Rapport de synthèse vol. 1, vol. 2 et vol. 3

TESNIERE, Valérie. Au bureau de la revue. Une histoire de la publication scientifique. (*À paraître*).

#### *PLAN S ET PLAN NATIONAL SCIENCE OUVERTE.*

SCIENCE EUROPE, “cOAlition S for the Realisation of Full and Immediate Open Access” (4 septembre 2018), [www.scienceurope.org/wp-content/uploads/2018/09/cOAlitionS.pdf](http://www.scienceurope.org/wp-content/uploads/2018/09/cOAlitionS.pdf)

COALITION\_S, “Making full and immediate Open Access a reality”

(27 novembre 2018), [www.coalition-s.org/feedback/](http://www.coalition-s.org/feedback/)

ACADÉMIE DES SCIENCES, “Evolution in the diffusion of scientific knowledge in Germany and France” (12 décembre 2018), <http://www.academie-sciences.fr/en/Press-releases/evolutiondiffusion-scientific-knowledge.html>

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, « Le Plan national pour la science ouverte » (4 juillet 2018), [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132529/le-plannational-pour-la-science-ouverte-les-resultats-de-la-recherchescientifique-ouverts-a-tous-sans-entrave-sans-delai-sanspaiement.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid132529/le-plannational-pour-la-science-ouverte-les-resultats-de-la-recherchescientifique-ouverts-a-tous-sans-entrave-sans-delai-sanspaiement.html)

“Reaction of Researchers to Plan S: Too Far, Too Risky” (novembre 2018), <https://sites.google.com/view/plansopenletter/home>

“Feedback on the Implementation Guidance of Plan S Generates Large Public Response” (2018), [www.coalition-s.org/feedback](http://www.coalition-s.org/feedback)

#### *DEPENSES DOCUMENTAIRES DES UNIVERSITES*

CARBONE Pierre. Les Dépenses documentaires des universités. Rapport à madame le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Inspection générale des bibliothèques, juin 2016.

LETROUT Carole. Les Enjeux du numérique concernant les ressources documentaires en SHS. Rapport à madame le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Inspection générale des bibliothèques.

# Annexes

## **Annexe 1.** Code de la recherche. Chap. III, titre III, Livre V, article L.533.-4

« Art. L. 533-4.-I.-Lorsqu'un écrit scientifique issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics, par des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne est publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an, son auteur dispose, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication, dès lors que l'éditeur met lui-même celle-ci gratuitement à disposition par voie numérique ou, à défaut, à l'expiration d'un délai courant à compter de la date de la première publication. Ce délai est au maximum de six mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales. « La version mise à disposition en application du premier alinéa ne peut faire l'objet d'une exploitation dans le cadre d'une activité d'édition à caractère commercial.

« II. Dès lors que les données issues d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne ne sont pas protégées par un droit spécifique ou une réglementation particulière et qu'elles ont été rendues publiques par le chercheur, l'établissement ou l'organisme de recherche, leur réutilisation est libre.

« III. L'éditeur d'un écrit scientifique mentionné au I ne peut limiter la réutilisation des données de la recherche rendues publiques dans le cadre de sa publication.

« IV. Les dispositions du présent article sont d'ordre public et toute clause contraire à celles-ci est réputée non écrite. »

**Annexe 2** : Arrêté du 2 janvier 2017 relatif aux missions et à la composition du comité de suivi de l'édition scientifique

NOR : MENS1637431A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la culture et de la communication, Vu la loi no 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, notamment ses articles 30 et 33, arrêtent :

**Art. 1er.** – Un comité de suivi de l'édition scientifique est créé pour la mise en place d'un plan de soutien à l'édition scientifique par les ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

**Art. 2.** – Les missions de ce comité sont de: 1o Conduire des études destinées à connaître et comprendre les réalités et l'économie des revues; 2o Identifier les données dont le recueil sera nécessaire pour veiller au maintien et au développement d'une édition scientifique française et francophone, en particulier en sciences humaines et sociales; 3o Etudier les orientations d'une politique destinée à soutenir l'édition scientifique; 4o Etudier les orientations d'une politique mutualisée d'acquisitions, notamment à travers des modèles de licences nationales; 5o Examiner les mutualisations possibles par le moyen de plates-formes de diffusion; 6o Concourir à la préparation du rapport prévu à l'article 33 de la loi du 7 octobre 2016 susvisée.

**Art. 3.** – Le comité de suivi comprend, outre son président, quinze personnalités choisies pour leur expertise : cinq au titre de la recherche, cinq au titre des professionnels de l'édition publique et des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche et cinq au titre des éditeurs et des diffuseurs privés.

**Art. 4.** – Le président et les membres du comité sont nommés par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture pour une durée de deux ans renouvelables.

**Art. 5.** – Le président convoque le comité et fixe l'ordre du jour des séances. Il coordonne les travaux du comité. Il peut proposer aux membres du comité des réunions en formation restreinte pour l'étude de questions spécifiques soumises au comité en séance plénière. Il rend compte de l'activité du comité aux ministres désignés aux articles 1er et 4. Le comité se réunit en séance plénière deux fois par an au minimum.

**Art. 6.** – Le secrétariat du comité est assuré conjointement par le service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par la direction générale des médias et des industries culturelles (service du livre) du ministère de la culture et de la communication.

**Art. 7.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française. Fait le 2 janvier 2017.

*La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de la recherche et de l'innovation, A. BERETZ La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, S. BONNAFOUS* 14 janvier

*La ministre de la culture et de la communication, Pour la ministre et par délégation : Le directeur général des médias et des industries culturelles, M. ADJARI* 14 janvier 2017

**Annexe 3** : Arrêté du 4 décembre 2018 portant nomination au comité de suivi de l'édition scientifique

NOR : *ESRS1832440A* JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 21/12/ 2018

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministre de la culture en date du 4 décembre 2018,

Sont reconduits en qualité de membre du comité de suivi de l'édition scientifique, à compter du 2 janvier 2019 :

M. Daniel RENOULT, président, doyen honoraire de l'Inspection générale des bibliothèques.

*Au titre de la recherche (collège A)*

M. Daniel EGRET, astronome émérite à l'Observatoire de Paris ; Mme Anne-Sophie CHAMBOST, professeur des universités ; Mme Claire LEMERCIER, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; M. Patrice MARCILLOUX, professeur d'archivistique ; Mme Denise PUMAIN, professeur émérite à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne.

*Au titre des professionnels de l'édition publique et des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche (collège B)*

Mme Odile CONTAT, responsable d'études documentaires à l'Institut des sciences humaines et sociales du Centre national de la recherche scientifique; M. Marin DACOS, directeur du Centre pour l'édition électronique ouverte (OpenEdition); M. Jean-François LUTZ, responsable de la bibliothèque numérique, université de Lorraine; M. Cédric MICHON, professeur d'histoire moderne, université Rennes 2, directeur des Presses universitaires de Rennes; M. Christophe PÉRALES, représentant l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation.

*Au titre des éditeurs et des diffuseurs privés (collège C)*

M. Patrick FENOUIL, président de Lavoisier SAS ; Mme Julie GAZIER, directrice exécutive des Presses de Sciences Po ; M. François GEZE, président du groupe des éditeurs universitaires du Syndicat national de l'édition ; M. Jean-Marc QUILBÉ, président-directeur général d'EDP Sciences ; M. Charles RUELLE, responsable des revues du groupe Humensis.

#### **Annexe 4.** Annonce du plan de soutien à l'édition en 2015.

*Réponse du gouvernement le 3 décembre 2015 à une proposition d'amendement (SNE) :*

« Le SNE appelle à la réalisation d'études d'impact permettant de définir des embargos garantissant la pérennité des revues.

A la recherche d'un nouvel équilibre dans les relations entre la recherche et le secteur de l'édition, le Gouvernement a, au terme de la consultation, réduit les durées d'embargo à 6 et 12 mois, en respectant d'une part un principe de différenciation disciplinaire annoncé dès 2013, et en suivant d'autre part les recommandations de la Commission européenne en la matière.

Une première étude d'impact sur ces mesures a été produite en juillet 2015 par l'Institut des politiques publiques sur la commande du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette étude a notamment mis en évidence l'effet bénéfique de l'ouverture en libre accès des publications françaises en sciences humaines sur leur audience, et donc, indirectement, sur l'économie de leurs éditeurs.

Une seconde étude, menée par la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), a produit un état des lieux complet et à jour sur les coûts de production d'une revue scientifique, visant notamment à identifier la part de financement respective supportée par les secteurs public et privé dans la recherche, dans la perspective d'un passage à l'accès ouvert.

Enfin, une étude commandée au cabinet IDATE par le diffuseur de publications électroniques [Cairn](#), complémentaire de l'étude de l'Institut des politiques publiques, a cherché à apprécier les conséquences, sur l'économie des revues de langue française et de leurs éditeurs, d'un *open access* avec des périodes d'embargo alignées sur celles de l'Europe.

Sur le fondement de ces différentes analyses, qui ont été versées au débat public et y font référence, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche proposera un plan d'accompagnement aux revues de SHS, visant à faciliter et à accélérer la mise en œuvre de l'*open access* tout en sauvegardant la diversité du tissu éditorial français dans ces disciplines. »

## **Annexe 5 : Plan de soutien. Calendrier de mise en œuvre des groupements de commande et des subventions aux plateformes**

La campagne d'adhésion aux abonnements a été lancée par Couperin dès le mois d'octobre 2016. Une première version des protocoles d'accord avec les premières plateformes concernées (Cairn, OpenEditions, EDP Sciences) a été proposée par le MESRI en mars 2017. Les principales orientations concernant les groupements de commandes et les soutiens à proposer aux plateformes de diffusion ont été définies dès la fin 2016/début 2017 avant la création du comité de suivi.

Le décalage chronologique entre groupement de commandes et mise en œuvre de mesures visant à élargir l'accès ouvert est de 10 mois pour EDP Sciences, 1 an pour Open Edition et de 2 ans pour Cairn. L'absence de synchronisation suffisante entre groupements d'achats et marchés MESRI a affaibli le pouvoir d'incitation de l'État en matière d'abaissement de barrières mobiles.

### EDP Sciences

Mai 2016 : début d'une négociation nationale – Couperin mandaté par le MESRI dans le cadre du plan de soutien.

De mai à juillet 2016 : travail d'analyse sur fichiers à constituer puis échanges réguliers entre les parties prenantes. La négociation, qui avait commencé sur le principe d'un accès aux ressources évolue vers un accord mettant la priorité à l'accès ouvert.

Juillet 2016 : les grandes lignes de l'accord sont approuvées par Couperin et EDP Sciences (volet abonnements et volet publication en accès ouvert)

Avril 2017 : signature du protocole d'accord tripartite Couperin, ABES, EDP Sciences décrivant les grandes lignes du marché à venir

Fin novembre 2017 : notification de 2 marchés : « Marché de prestations de services 2017-10 » (correspondant à la quote-part des établissements) et « Marché de prestations de fournitures 2017-11 » (correspondant au plan de soutien)

Décembre 2017 : communiqué de presse EDP Sciences et mise en place d'une communication en ligne à destination des chercheurs. Parallèlement, EDP Sciences met en place un dispositif de détection des articles éligibles à la publication en accès ouvert dans le cadre de l'accord national.

Octobre 2019 : Bilan chiffré à mi-parcours (EDP, ABES, Couperin, MESRI)

### OPEN EDITION :

26 janvier 2017 : réunion MESRI-Couperin- OpenEdition pour déterminer les orientations du protocole.

14 mars 2017 : envoi d'une version du protocole par COUPERIN, associant ATHENA, MESRI, ABES, soutenant le modèle *freemium* et comportant de nouvelles propositions par rapport au texte de janvier et des chiffres de croissance annuelle (2017-2021) du nombre de revues passant à l'accès ouvert, et un objectif de 70 établissements pour le groupement de commandes.

2 février 2018 : projet de marché envoyé par l'ABES.

Février – mars 2018 : nouvelles propositions COUPERIN à OpenEdition.

18 juin 2018 : projet de marché révisé envoyé à OpenEdition par le MESRI. Nouvelles discussions MESRI-Couperin -ABES, notamment à propos d'ISTEX.

17 octobre 2018 : notification du marché final à OpenEdition.

20 novembre 2018 : facturation OpenEdition à l'ABES.

Octobre 2019 : Bilan chiffré à mi-parcours (OpenEdition, ABES, Couperin, MESRI)

## CAIRN

10 janvier 2017 : protocole Cairn, Couperin, ABES.

Juillet 2017 : Cairn, Couperin et l'ABES définissent les modalités d'accès de 120 établissements aux revues de sciences humaines diffusées par Cairn jusqu'en 2021.

Décembre 2017 : Couperin, Cairn et l'ABES étudient la possibilité de ramener à 1 an la barrière mobile de 30 à 60 publications.

Avril 2018 : signature avec l'ABES d'un accord précisant les modalités de cette expérimentation

Mai 2018 : notification du marché correspondant au groupement de commandes.

Mai / juin 2018 : appel à candidatures, auprès des différentes revues de recherche éligibles, diffusées sur [CAIRN.info](http://CAIRN.info)

Fin juin 2018 : recueil des candidatures

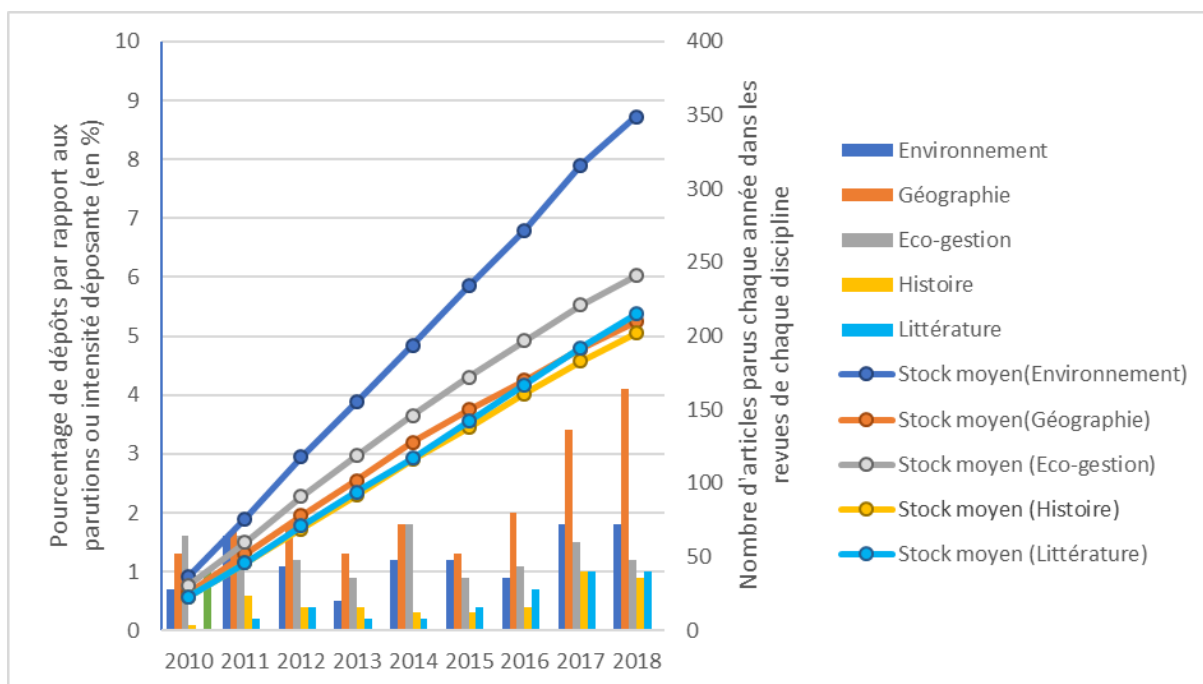
Juillet 2018 : sélection par le Ministère, Couperin et l'ABES des 30 revues participantes

4ème trimestre 2018 : signature des contrats avec les éditeurs de ces 30 revues

Janvier 2019 : début de l'expérimentation. Abaissement de la barrière mobile à 12 mois.

Octobre 2019 : Bilan chiffré (Cairn, ABES, Couperin, MESRI).

**Annexe 6 : ÉVOLUTION COMPAREE DU STOCK D'ARTICLES DISPONIBLES POUR LE DEPOT ET DU POURCENTAGE DE DEPOTS PAR ANNEE ET PAR DISCIPLINES ;**



26 : Évolution comparée de l'intensité des dépôts par rapport au stock d'articles disponibles.

Sur ce graphique figurent en parallèle l'évolution de l'intensité des dépôts dans HAL (en %, sur l'axe de gauche) et l'évolution du potentiel d'articles disponibles pour un dépôt (en nombre d'articles, sur l'axe de droite).

L'axe des ordonnées à gauche indique le pourcentage de dépôts dans HAL par rapport au stock d'articles disponibles, volume qui se lit sur l'axe des ordonnées à droite et qui augmente de façon linéaire pour chaque discipline, de façon plus rapide pour l'environnement (bleu foncé) que pour l'histoire (jaune).



**ANNEXE 7 : PLATEFORMES ET AGRÉGATEURS FRANÇAIS. PRINCIPAUX INDICATEURS.**

27 : Plateformes et agrégateurs.

	<b>Cairn</b>	<b>EDP Sciences</b>	<b>Elsevier Masson</b>	<b>John Libbey Eurotext</b>	<b>Lavoisier</b>
Nombre d'éditeurs diffusés	211	41	44	23	2
Nombre de revues actives / inactives diffusées	450* 30	74 25	130 0	23 0	33 0
Revue mixtes papier-numériques / 100% numériques	95 % 5 %	55 % 45 %	93 % 7 %	87 % 13 %	95 % 5 %
Revue en libre accès immédiat	6 %	31 %	0 %	0 %	0 %
Contenus en français / anglais	97 % 3 %	20 % 80 %	80 % 20 %	87 % 13 %	70 % 30 %
ETP** dédiés à l'activité « Revues »	14,5	30	80	18,5	NC
C.A. de l'activité « Revues »	5 M€	8,5 M€	18,6 M€	1,7 M€	0,9 M€
C.A. total de la société	8,4 M€	9,6 M€	54,7 M€	4,2 M€	6,9 M€
Part de l'activité « Revues » dans le C.A. total de la société	60 %	89 %	34 %	40 %	13 %

\* Dont 47 revues communes avec OpenEdition \*\* Équivalent temps plein

	<b>CEDRAM</b>	<b>Episciences</b>	<b>OpenEdition</b>	<b>Persée</b>
Nombre d'éditeurs diffusés	14	11	395	209
Nombre de revues actives / inactives diffusées	16 0	11 0	492* 0	264
Revue mixtes papier-numériques / 100% numériques	36 % 64 %	0 % 100 %	62 % 38 %	100 % 0 %
Revue en libre accès immédiat	100 %	100 %	71 %	100 %
Contenus en français / anglais	0 % 100 %	40 % 60 %	79 % 10 %	94 % 3 %
ETP** dédiés à l'activité « Revues »	5	1,7	9	20
Budget consacré à l'activité « Revues »	0,24 M€	0,075 M€	1 M€	1,1 M€
Budget annuel total de l'institution	0,4 M€	1 M€	2,9 M€	1,1 M€